

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MINISTÈRE D'ÉTAT

BULLETIN DE DOCUMENTATION



13^e Année

JUILLET-AOÛT-SEPTEMBRE 1957

Nos 7-8-9

SOMMAIRE

1. Mémorial (Mois de juillet, d'août et de septembre)	2
2. Chambre des Députés (Mois de juillet à septembre)	3
3. Le début des travaux de construction de la Clinique pour Enfants «Fondation Prince Jean - Princesse Joséphine-Charlotte»	4
4. Visite officielle à Bonn de M. Joseph Bech, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères	5
5. La Réception de M. Joseph Bech à l'Académie Royale de Belgique	10
6. Le 30 ^e Congrès de l'Association Générale de la Presse Belge à Luxem- bourg - Importante déclaration de M. Joseph Bech concernant le siège des Institutions européennes	15
7. Les Fêtes du Cinquantenaire des Villes de Differdange, Dudelange, Ettelbruck et Rumelange	21
8. Le Vernissage du Salon 1957 du Cercle Artistique	23
9. Nouvelles de la Cour	22
10. Nouvelles diverses	24
11. Le Mois en Luxembourg (Mois de juillet, d'août et de septembre)	34

SERVICE INFORMATION ET PRESSE

47, RUE NOTRE-DAME

LUXEMBOURG

Mémorial (mois de juillet)

Ministère des Finances.

Le relevé au 30 juin 1957 des valeurs luxembourgeoises au porteur frappées d'opposition est publié au « Mémorial » N° 40 du 1^{er} juillet 1957.

Un arrêté grand-ducal du 1^{er} février 1957 modifie l'arrêté grand-ducal du 16 juin 1927 concernant les attributions des bureaux de douane.

Un arrêté ministériel institue une commission avec mission de donner un avis sur le projet de loi concernant la réforme de l'impôt sur le revenu, pour autant que ce projet concerne l'imposition des professions libérales.

Un arrêté ministériel institue une commission avec mission de donner un avis sur le projet de loi concernant la réforme de l'impôt sur le revenu, pour autant que ce projet concerne l'imposition des revenus provenant soit de la location de biens soit de capitaux mobiliers.

*

Commissariat Général aux Affaires Economiques et au Tourisme.

La loi du 11 juillet 1957 régleme nte le camping.

*

Ministère des Affaires Etrangères

La loi du 25 juin 1957 approuve la Convention européenne relative aux formalités prescrites pour les demandes de brevets, signée à Paris, le 11 décembre 1953.

La loi du 1^{er} juin 1957 approuve la Décision du 8 décembre 1954 relative à l'application de l'article 69 du Traité du 18 avril 1951 instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

*

Ministère de l'Agriculture.

Un arrêté grand-ducal du 11 juillet 1957 régleme nte les élections prévues par la loi du 3 septembre 1957 ayant pour objet la création d'une Caisse de pension agricole.

*

Ministère de la Justice.

Un arrêté grand-ducal du 24 juin 1957 modifie l'article 7 de l'arrêté grand-ducal du 21 avril 1901 concernant la réorganisation du casier judiciaire.

La loi du 10 juillet 1957 modifie la loi du 18 février 1885 sur l'organisation judiciaire.

Mémorial (mois d'août)

Ministère des Finances.

Un arrêté grand-ducal du 29 juillet 1957 modifie certaines dispositions du régime fiscal des véhicules à moteur mécanique.

*

Ministère des Affaires Economiques.

La loi du 29 juillet 1957 crée l'assurance-maladie des professions indépendantes.

Un arrêté grand-ducal du 29 juillet 1957 régleme nte le classement et les conditions d'installation des terrains de camping.

*

Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur.

Un arrêté grand-ducal du 20 août 1957 établit un droit spécial à l'importation de certains produits agricoles et alimentaires.

*

Ministère de l'Intérieur.

Un arrêté ministériel du 19 août 1957 a pour objet la convocation des corps électoraux pour le renouvellement intégral des conseils communaux.

*

Ministère des Transports.

Un arrêté grand-ducal du 29 juillet 1957 modifie l'arrêté grand-ducal du 22 mai 1951 déterminant les taxes d'atterrissage et de stationnement à l'Aéroport de Luxembourg.

*

Ministère des Travaux Publics.

La loi du 29 juillet 1957 autorise le Gouvernement à faire procéder à Luxembourg-ville à la construction d'un nouvel Athénée.

Mémorial (mois de septembre)

Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur.

Un arrêté ministériel du 14 septembre 1957 a pour objet la suspension de l'obligation de produire une licence pour l'importation de certaines marchandises.

Un arrêté ministériel du 25 septembre 1957 règle le transit de certaines marchandises.

*

Ministère de la Santé Publique.

Un arrêté grand-ducal du 22 août 1957 règle l'emploi du thiophosphate de diéthyle et de paranitrophényle et de tous les esters thiophosphoriques (E 605).

Un arrêté ministériel du 23 septembre 1957 a pour objet le contrôle des médicaments sous

forme pharmaceutique dans le Grand-Duché de Luxembourg.

*

Ministère du Travail.

Un arrêté grand-ducal du 30 août 1957 réglemente l'affiliation successive ou alternative à l'assurance invalidité et vieillesse, à l'assurance-pension des employés privés et à l'assurance-pension des artisans.

*

Ministère des Transports.

Un arrêté grand-ducal du 27 août 1957 approuve le règlement sur les pensions des agents de la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois.

Chambre des Députés (mois de juillet à septembre)

3 juillet: 49^e séance publique. — Questions posées au Gouvernement. — Règlement des travaux parlementaires. — Lecture de trois propositions de lois. — Projet de loi portant réglementation du camping au Grand-Duché (N^o 592). Rapport de la Section centrale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote. — Projet de loi relatif à la construction d'un nouvel Athénée à Luxembourg (N^o 634). Rapport de la Section centrale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote.

Réunion d'une Section centrale.

4 juillet: 50^e séance publique. — Démission d'un membre et nomination de son remplaçant dans une commission spéciale. — Projet de loi portant modification de la loi du 18 février 1885 sur l'organisation judiciaire (N^o 643). Rapport de la Section centrale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique, comprenant les articles 6, 8, 13, 33, 40, 71, 75 et 155. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi autorisant l'échange d'une parcelle de labour dépendant du domaine curial de Waldbredimus (N^o 641). Rapport de la Section centrale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel.

9 juillet: Réunion de la Commission des Comptes.

10 juillet: 51^e séance publique. — Dépôt de deux projets de loi. — Questions posées au Gouvernement. — Dépôt d'une motion. — Vote sur la motion concernant l'augmentation des tarifs voyageurs aux C. F. L.

11 juillet: 52^e séance publique. — Vote sur les motions déposées lors de la discussion du projet de loi relatif à la construction d'un nouvel Athénée à Luxembourg. — Questions concernant l'organisation militaire dans le pays. — Question au Gouvernement concernant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. — Question au Gouvernement au sujet du chiffre-indice et de la hausse des prix. — Demande d'interpellation de l'hon. M. Schaus au sujet de la polémique de presse entre plusieurs ministres parue récemment dans «L'Employé», l'organe officiel de la FEP.

16 juillet: 53^e séance publique. — Les projets de naturalisation de la 17^e liste arrêtée au 6 juillet 1957. — Proclamation du résultat des votes et dispense du second vote constitutionnel.

Réunion du Bureau de la Chambre des Députés.

Réunion de la Commission du Travail.

17 juillet: 54^e séance publique. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi

concernant l'assurance-maladie des artisans et Commerçants (N° 593). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi ayant pour objet de remplacer les articles 6

et 37 de la loi du 12 août 1927 sur le régime des cabarets, comprenant le texte coordonné de toutes les dispositions légales en vigueur sur la matière (N° 608). Rapport de la Section centrale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Renvoi du texte amendé au Conseil d'Etat.

Le début des travaux de construction de la Clinique pour Enfants « Fondation Prince Jean - Princesse Joséphine-Charlotte »

Samedi, le 7 septembre 1957, S. A. R. le Grand-Duc héritier, en présence de S. A. R. la Grande-Duchesse héritière, a ouvert le chantier de la Clinique pour Enfants « Fondation Prince Jean - Princesse Joséphine-Charlotte » en donnant le premier coup de bêche sur le terrain qu'occupera le bâtiment de la Clinique. Monseigneur le Grand-Duc héritier a donné ainsi le signal au démarrage des travaux de construction. Par ce geste symbolique est entrée dans la phase de la réalisation l'initiative que le Couple Princier avait prise à l'occasion de Son mariage en destinant à la fondation d'une Clinique pour Enfants les fonds réunis par une souscription nationale en vue d'offrir à Leurs Altesses Royales un cadeau de mariage.

Les études théoriques de la Clinique ayant été définitivement terminées au début de 1957, c'est au cours du mois d'avril que le Gouvernement avait marqué son accord concernant la solution élaborée qui avait été soumise à toutes les instances compétentes. De plus, les problèmes d'ordre administratif et technique qui s'étaient dégagés de l'emplacement choisi aux abords de la Maternité Grande-Duchesse Charlotte, Route d'Arlon, trouvèrent également la solution appropriée. C'est ainsi que les autorités municipales de Luxembourg, saisies de la question d'urbanisation de ce quartier, réservé à devenir après la construction de la Clinique pour Enfants et de l'Hôpital municipal une véritable Cité hospitalière, mirent tout en œuvre pour accélérer un échange de terrain entre l'Etat et la Ville ainsi que la construction des nouveaux boulevards Barblé et Federspiel. Cet échange de terrain et la construction des nouvelles artères Barblé et Federspiel, qui rendaient possible la suppression de la Rue du Val Saint-André, libéraient définitivement le terrain à bâtir de toutes les entraves qui jusqu'alors avaient empêché le démarrage des travaux de la Clinique pour Enfants.

A la cérémonie du premier coup de bêche assistaient M. Victor Bodson, Ministre des Travaux Publics, M. le Dr Emile Colling, Ministre de la Santé Publique, M. Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, et les Eche-

vins MM. Rollinger, Kœnig et Reuter, les membres de l'Association pour la Construction de la Clinique pour Enfants, MM. Hubert Schumacher, Dr Léon Molitor et Joseph Petit, M. Ferdinand Wirtgen, les membres du Comité consultatif, M^{lle} Ginette Kohner et M. Pierre Guill, Conseillers de Gouvernement, MM. les D^{rs} Ad. Faber, Félix Worré, René Koltz et M^{me} le Dr Arm. Putz-Kinn, l'Ingénieur-Directeur et l'Architecte de la Ville de Luxembourg, MM. Eug. Clement et Eug. Schmit, les architectes et entrepreneurs, ainsi que différents autres techniciens, etc.

La cérémonie fut introduite par une allocution de M. le Dr Emile Colling, Ministre de la Santé Publique, qui exprima tout d'abord sa satisfaction de voir débiter les travaux de la Clinique pour Enfants. Si Luxembourg obtient, dit-il, une Clinique pour Enfants, c'est grâce au geste généreux de LL. AA. RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière qui avaient d'une façon si désintéressé renoncé au Cadeau de Mariage que Leur avait offert en 1953 le peuple luxembourgeois, pour vouer les fonds réunis à cette belle œuvre sociale. M. le Ministre de la Santé Publique est persuadé que la fondation de Leurs Altesses Royales sera un nouveau lien qui fortifiera encore davantage l'attachement du peuple luxembourgeois à sa Maison Souveraine. Les familles luxembourgeoises peuvent être fières que la première Famille du Pays témoigne au peuple luxembourgeois à nouveau Son inlassable sollicitude. La Clinique pour Enfants, continua l'orateur, sera une œuvre d'importance sociale et médicale. Grâce à cette clinique, le manque de possibilités d'hospitalisation d'enfants malades ne se fera plus sentir. En outre, la médecine moderne, qui tend toujours davantage à la spécialisation, exige pour son exercice des installations pourvues d'un équipement adéquat. Dans cet ordre d'idées on peut dire que la Clinique spécialisée pour Enfants comblera une lacune qui existe dans notre système sanitaire. M. le Ministre Colling, au nom du Gouvernement, remercia les membres de l'Association pour la Construction d'une Clinique pour Enfants qui a

été fondée en vue de la construction de la Clinique et il donna l'assurance que le Gouvernement donnera à ce projet son entier appui moral et financier.

Après l'allocution de M. le Ministre de la Santé Publique, S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc héritier, d'un geste énergique, enleva les premières mottes de terre. Ce fut là le signal pour les bulldozers de se mettre immédiatement au travail. Un vin d'honneur servi dans une salle de la Maternité Grande-Duchesse Charlotte clôtura la cérémonie.

Rappelons que le programme de construction de la Clinique pour Enfants « Fondation Prince Jean - Princesse Joséphine-Charlotte » a été arrêté comme suit: La clinique disposera de deux services d'hospitalisation et de plusieurs services techniques et généraux. Elle comprendra pour le service d'hospitalisation: 1° Un service de 40 lits pour nourrissons de 0 à 18 mois. Ces 40 lits seront installés dans des boxes isolés individuels à cloison vitrée. Ils seront groupés de manière à ce que 5 boxes soient compris dans une sous-unité de soins. Dans la section des nourrissons sont prévues trois chambres pour mères-nourrices. — 2° Un service de 30 lits

pour enfants de 18 mois à 14 ans. Un tiers de ces lits sera installé dans des chambres individuelles vitrées et le reste dans des chambres à 2 ou 3 ou bien à 2 et 3 lits. Ces chambres, comme les boxes du service des nourrissons, disposeront d'un balcon d'ensoleillement. Parmi ces chambres, quelques-unes peuvent être converties en station de quarantaine. Les cloisons de l'isolement de cette station peuvent à volonté être déplacées, en vue d'un agrandissement de la station d'isolement qui pourra comprendre les 30 lits de la station entière. — Les unités d'hospitalisation sub 1 et 2 disposeront évidemment de toutes les pièces requises pour la surveillance, le diagnostic et les soins.

A côté des services d'hospitalisation seront prévus les services techniques et généraux suivants: une admission-réception, un bloc opératoire, une installation de radiologie, un laboratoire, une biberonnerie, une cuisine, une buanderie, une chaufferie centrale, une installation centrale de conditionnement d'air, une installation d'éclairage de secours, une centrale d'oxygène, une morgue, une salle d'autopsie.

L'installation de 3 chambres pour le personnel de réserve sera prévue également.

Visite officielle à Bonn de M. BECH,

Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères

Répondant à une invitation qui lui avait été faite par Monsieur le Chancelier Adenauer, M. Joseph Bech, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, se rendit en visite officielle à Bonn les 3 et 4 juillet 1957.

Le 2 juillet, M. le Président du Gouvernement quitta Luxembourg par la route en direction de Cologne, accompagné de MM. Paul Schulté et Georges Heisbourg, Conseillers de Légation. M. Bech fut accueilli à la frontière germano-luxembourgeoise par M. Pierre Majerus, Ambassadeur de Luxembourg à Bonn, et par M. Böker, Conseiller de Légation, qui était attaché à la personne de M. Bech pendant la durée de son séjour à Bonn.

Après avoir passé la nuit à la résidence de M. l'Ambassadeur Pierre Majerus, à Cologne, le Président du Gouvernement y fut attendu le lendemain matin par le Chef du Protocole qui l'accompagna à Bonn.

Au cours de la matinée, le Président du Gouvernement eut des entretiens avec le Chancelier Adenauer et M. von Brentano, Ministre des Affaires Etrangères de la République Fédérale d'Allemagne.

Vers midi, une réception eut lieu à l'Hôtel de Ville de Bonn. A l'arrivée de M. Bech, la

musique de la police exécuta les hymnes nationaux luxembourgeois et allemand. Au cours de la cérémonie à l'Hôtel de Ville, une allocution de bienvenue fut prononcée par M. Daniels, Oberbürgermeister de Bonn, auquel le Président du Gouvernement répondit en ces termes:

«Ich danke Ihnen für die herzlichen Worte des Willkommens, die Sie, Herr Oberbürgermeister, soeben an mich gerichtet haben.

Mit besonderer Freude habe ich der Einladung des Herrn Bundeskanzlers zu einem Besuch nach Bonn Folge geleistet. Sie bietet mir unter anderem die Möglichkeit, in Ihrer schönen Stadt zu weilen und mich von der geradezu erstaunlichen Symbiose der schmucken Universitätsmetropole mit dem ausgedehnten Verwaltungsapparat der Bundesregierung zu überzeugen.

Viele luxemburgische Studenten haben sich im Laufe der Jahre hier eingefunden und angenehme Eindrücke mit nach Hause genommen. Für sie sind der Hofgarten, der Zollstock, die Poppelsdorferallee und auch das Beethovenhaus Begriffe geworden, die Erinnerungen an schöne Zeiten bedeuten. Klassische Musik, rheinische Gastlichkeit und akademisches Niveau gaben von jeher der Stadt Bonn ihr Gepräge. Das alles ist ihr erhalten geblieben. Hinzugekommen ist in

unsern Tagen, daß sie seit Jahren in den Blickpunkt der weltpolitischen Ereignisse gerückt ist und daß die beschauliche Verträumtheit, die sich noch in romantischen Parkwinkeln findet, überschattet wird durch das politische Geschehen, das hier, unüberhörbar, sich mannigfaltig bemerkbar macht.

Was auch immer die Zukunft bringen mag, der Name der Stadt Bonn wird in der Geschichte eng verknüpft bleiben mit dem Wunder des Wiederaufstiegs des deutschen Volkes. Die Stadt hat bereits eine stattliche Anzahl von Staatsmännern großer und kleinerer Nationen in ihren Mauern beherbergt und in ihr sind Entscheidungen von weltpolitischer Bedeutung gefällt worden.

„Erlauben Sie, Herr Oberbürgermeister, daß ich Ihnen heute als Repräsentant des kleinen Nachbarlandes Luxemburg meine besten Wünsche für eine glückliche Zukunft der Stadt Bonn und für das Wohlergehen ihrer Bevölkerung ausdrücke.“

A l'issue de cette réception, M. Bech signa le livre d'or de la Ville de Bonn et reçut des mains de M. Daniels un magnifique tableau comme cadeau de la Ville. Il rendit ensuite visite à M. le Dr Heuss, Président de la République Fédérale d'Allemagne, qui offrit un déjeuner en son honneur.

A cette occasion, le Président de la République Fédérale d'Allemagne prononça une allocution:

« Herr Ministerpräsident!
Meine verehrten Gäste!

Es ist mir eine besondere Freude, Sie in diesem Hause wieder begrüßen zu dürfen, nachdem ich vor wenigen Wochen das Vergnügen hatte, bei der Bonner Tagung des NATO-Rates Sie hier willkommen zu heißen und sprechen zu können. Ihr Besuch wird von uns gewertet als eine Bestätigung der so günstigen Entwicklung der Beziehungen zwischen dem Großherzogtum Luxemburg und der Bundesrepublik Deutschland.

Ich widerstehe der Versuchung — und glaube fast, dabei Ihrer Zustimmung gewiß zu sein —, breiter über die geschichtliche Verwobenheit zu reflektieren, die Ihre Heimat im hohen Mittelalter mit in der Führung des übernationalen alten Reiches sah. Ich denke jetzt an die Weite, in die das Luxemburger Grafengeschlecht wuchs, an die Burg von Tangermünde, über der Elbe gelegen, mit dem Denkmal Karls IV., neben Prag die Residenz des Mannes, der mit der „Goldenen Bulle“ für ein paar Jahrhunderte den zum mindesten formalen Rahmen der staatsrechtlichen Ordnung schuf, an seinen Großvater, den siebenten Heinrich, vor dessen Grabmal im Dom von Pisa wir mehrmals standen, mehr geistesgeschichtlich als politisch zu einem Dokument geworden, da an seinem Romzug Dantes Ghibellinentum sich ent-

zündete. Und der Geschichtswandel der nachfolgenden Jahrhunderte mit Erbverträgen und Friedensschlüssen gibt im Wechsel der staatsrechtlichen Bindungen diesem Land den eigentümlichen Charakter; immer etwas wie der Spiegel europäischer Machtproblematik zu sein, siedlungspolitisch ein Grenzland, in dem das eigenstaatliche Bewußtsein sich geschichtlich recht eigentlich erst in den letzten hundert Jahren entfaltete und festigte, und dies eben im Leid und im Leiden, da Machtkampf und Machtkampf der Großen das Recht des kleinen Eigenlebens glaubten mißachten zu dürfen.

Es würde uns unredlich erscheinen, einfach darüber hinweg zu schweigen, daß hier Schuld einer deutschen Führung alte geschichtliche und volksmäßig gegebene seelische Zusammenhänge störte, ja in mancherlei Bewußtsein zerstörte. Dies nun ist unsere gemeinsame Aufgabe, mit solcher Vergangenheit, ohne daß wir Deutschen ihren herben Charakter decken wollen, fertig zu werden, indem wir auf die Kräfte des Friedens blicken, um sie zu hegen.

Sie haben, Herr Ministerpräsident, wie ich mir erzählen ließ; aus Ihrem öffentlichen Wirken, das auch das Sonderressort für den Weinbau sich vorbehielt, einen verführerischen theoretischen Beitrag geliefert: „Wenn alle Ministerpräsidenten gleichzeitig auch Weinbauminister wären, würde es keine Kriege mehr geben.“ Da das erste Buch, das ich vor über einem Halbjahr schrieb, dem Weinbau galt, hat mich solche Weisheit besonders sympathisch berührt, denn der Weinbau fordert ja eine pflegliche Gesinnung und weiß Gott, wir haben es erlebt, wie ein Verächter des Weins zu einem Hasser der Menschen wurde. Doch dies nur nebenbei.

Sie, Exzellenz, sind während arger Jahre in die Führung Ihrer Heimat getreten und haben dabei immer auch die europäischen Dinge, zumal die deutsch-französische Relation als Kernstück der europäischen Befriedung gesehen, und die Art, wie Sie aus einer Einsicht einen Willen entwickelten, hat den geschichtlichen Auftrag begründet, dem Sie, zutiefst der Heimat verpflichtet, in einem zugleich weisen wie doch auch herzhaften Mittlertum dienen.

Ich erhebe mein Glas auf das Wohl Ihrer Königlichen Hoheit der Großherzogin von Luxemburg, auf das Wohl Seiner Exzellenz des Herrn Ministerpräsidenten und auf eine glückhafte Entwicklung des luxemburgischen Volkes.»

A l'allocution de Monsieur le Président de la République Fédérale d'Allemagne Monsieur le Président Bech répondit en ces termes:

« Herr Bundespräsident!

Für Ihre beredten und so freundlichen Begrüßungsworte danke ich Ihnen recht herzlich.

Von meiner ersten Begegnung mit Ihnen vor zwei Monaten und von unserm damaligen Gespräch über hohe Politik und gute Weine ist

mir ein starker und nachhaltiger Eindruck geblieben. Ich betrachte es als eine besondere Ehre, nicht nur für mich, sondern auch für mein Land, daß ich heute wieder in diesem Hause zu Gast sein kann und daß mir damit Gelegenheit gegeben wird zu einem erneuten Gedankenaustausch mit dem Humanisten, dem Schriftsteller, dem Historiker und dem Staatsmann, der in Ihrer Person mit wohlthuender Ausgeglichenheit und menschlicher Würde die höchsten Staatsfunktionen ausübt.

Offizielle Besuche finden letzten Endes ihre Berechtigung und tiefere Bedeutung darin, daß die Männer, die für die Politik ihrer Länder verantwortlich sind, sich persönlich kennen, abwägen und schätzen lernen und so das für ein freundschaftliches Zusammenleben der Völker notwendige, menschliche Verständnis der gegenseitigen Probleme erlangen.

Sie haben, sehr geehrter Herr Bundespräsident, von der großen Zeit der Luxemburger Grafen auf dem deutschen Kaiserthron gesprochen und Sie haben darauf hingewiesen, daß das Land Luxemburg im Geschichtswandel der nachfolgenden Jahrhunderte wie ein Spiegel europäischer Machtpolitik erscheint. Uns heutigen Europäern, die wir in einem Europa leben, das auf dem Nationalitätenprinzip aufgebaut ist, fällt es schwer, uns zurückzudenken in jene feudale Zeit, in der zum Beispiel ein Heinrich VII, Dante's Kaiser, höchstwahrscheinlich nur französisch und latein sprach, daß damals französische Könige Kandidaten auf den deutschen Kaiserthron und englische Könige Kandidaten auf den französischen Königsthron waren und wo über kleine Länder wie Luxemburg willkürlich verfügt wurde, ohne Rücksicht auf Recht und Wunsch der Bevölkerung.

Die alleinige Tatsache, daß heute Luxemburg, nach zwei Weltkriegen, gesicherter und fester im Schutze der Verträge und des Rechtes da steht als je zuvor, ist ein Beweis, daß in unserm jetzigen Europa Recht vor Macht geht.

Im vollen Bewußtsein unserer Eigenart fühlen wir uns als ein Volk, eines der Völker zwischen Frankreich und Deutschland, mit ausgeprägtem Charakter, mit scharfem Willen zur Individualität und Freiheit. Aber wir wissen, daß für ein Land wie das unsrige der Spruch Juvenals gilt:

„Haud facile emergunt quorum virtutibus obstat res angusta domi. — Es dringen nicht leicht ans Sonnenlicht diejenigen, deren Eigenschaften sich die Enge ihres Hauses widersetzt.“

Weil in unsern Grenzen eingeengt, sind wir naturgemäß gute Europäer; andererseits aber wollen wir in der europäischen Gemeinschaft unsere Individualität gesichert wissen, denn wir sind überzeugt, daß auf der Erhaltung der Verschiedenartigkeit der nationalen Eigenarten die Stärke und Lebenskraft eines vereinten Europas begründet sein wird.

Wir sind stolz darauf, mit unsern beiden großen Nachbarn an der Gestaltung dieses Europas mitzuwirken. Mit Bewunderung haben wir den Aufstieg der Bundesrepublik verfolgt und darin einen Beweis erblickt für die Tüchtigkeit und Schaffenskraft des deutschen Volkes, das unter einer weisen und maßvollen Staatsführung seine Heimat wieder zu Wohlstand und Ansehen gebracht hat.

Für die bereichernden Einflüsse, die wir aus Deutschland auf den Gebieten der Wissenschaft und Technik, der Literatur und der Kunst erfahren, sind wir aufrichtig dankbar.

Wir betrachten es als ein Privileg, uns am Schnittpunkt zweier alter europäischer Kulturen zu befinden, und wir halten unsere Fenster weit offen für alles Gute und Schöne, das uns aus unsern großen Nachbarländern zuteil wird.

Da Sie, Herr Bundespräsident, auf meine Eigenschaft als Weinbauminister angespielt haben, und da ich gleichzeitig erfahren habe, daß auch Sie Weinbauspezialist sind, erlauben Sie mir hinzuzufügen, daß wir es nebenbei als eine glückliche Fügung empfinden, uns sozusagen auf der Wasserscheide der französischen und deutschen Weine zu befinden.

Ich möchte abschließend der Überzeugung Ausdruck geben, daß mein Besuch in der Bundesrepublik dazu beiträgt, die gutnachbarlichen und freundschaftlichen Beziehungen zwischen unsern beiden Ländern zu festigen und zu vertiefen.

Ich erhebe mein Glas auf Ihr persönliches Wohlergehen, Herr Bundespräsident, und auf eine glückliche Zukunft der deutschen Nation. «

Rappelons que, à cette occasion, le Président de la République Fédérale d'Allemagne décerna le Grand-croix des Mérites de la République Fédérale d'Allemagne au Président du Gouvernement luxembourgeois ainsi que le Grand-croix des Mérites de la République Fédérale d'Allemagne à MM. Paul Schulté et Georges Heisbourg, Conseillers de Légation.

Après le déjeuner chez M. le Président Heuss, M. Bech et sa suite retournèrent à Cologne où ils visitèrent, au cours de l'après-midi, le Wallraf-Richartz-Museum.

Dans la soirée, le Président Bech était l'hôte du Chancelier Adenauer qui donna un dîner en son honneur au Palais Schaumburg, à Bonn.

Au dessert, le Chancelier Adenauer souligna les grands mérites que M. Bech s'est acquis au Luxembourg et en Europe au cours de sa longue carrière. Le Chancelier termina son improvisation en brochant un tableau historique des relations germano-luxembourgeoises.

De son côté, le Président du Gouvernement luxembourgeois prononça une allocution dont voici les passages essentiels:

« Herr Bundeskanzler!
Meine Damen und Herren!

Ich danke Ihnen aufrichtig für die freundlichen und anerkennenden Worte, die Sie, sehr verehrter Herr Bundeskanzler, an mich gerichtet haben. Sie haben mir durch Ihre lebenswürdige Gastfreundschaft einen erneuten Beweis Ihrer Freundschaft gegeben. Die wohlwollenden Gefühle, die Sie mir gegenüber zum Ausdruck gebracht haben, dehne ich gerne auf mein Land aus, dessen Schicksal ich seit mehr als dreißig Jahren mitgestalten darf.

Ich möchte Ihnen sagen, wie sehr ich Ihre Einladung zu einem Besuch nach Bonn geschätzt habe.

Indem Sie mir gegenüber soeben das Wort Freundschaft gebraucht haben, haben Sie mir eine große Ehre erwiesen, die ich umso tiefer würdige, als sie genau den Gefühlen entspricht, mit denen ich meinerseits die Reise zu Ihnen angetreten habe, in der Erkenntnis, daß freundschaftliche Bande durch persönliche Kontakte nur gestärkt und gefestigt werden können.

Die zahlreichen Besuche von ausländischen Staats- und Regierungschefs in der Bundeshauptstadt legen ein beredtes Zeugnis ab vom Erfolg der Bemühungen der Bundesregierung, das Prestige Deutschlands in der Welt wiederherzustellen. Ich möchte Ihnen, Herr Bundeskanzler, meine aufrichtige Bewunderung ausdrücken für die Entschlossenheit, Standhaftigkeit und Geduld, mit der Sie es meisterhaft verstanden haben, Ihr Land wieder zu Ansehen und Wohlstand zu führen. Als großer Politiker und Staatsmann haben Sie Deutschland in schwierigen Zeiten den richtigen Weg in die Zukunft gezeigt. Ihr Name wird in der Geschichte eng verknüpft sein mit dem wirtschaftlichen und moralischen Wiederaufstieg des deutschen Volkes, mit seiner hervorragenden Stellung in der Gemeinschaft aller freiheitsliebenden Völker.

Sie haben bereits einen großen Weg zurückgelegt und doch sind Ihnen noch nicht alle Wünsche erfüllt. Ich weiß, Herr Bundeskanzler, wie sehr Ihnen und dem ganzen deutschen Volke das große Anliegen der Wiedervereinigung am Herzen liegt. Es ist dies ein Problem, dessen zufriedenstellende Lösung weit über die Grenzen Deutschlands von grundlegender Bedeutung ist. Deshalb nimmt es auch nicht wunder, daß diese Frage ein gemeinsames Anliegen der freien Welt und besonders aller Europäer ist. Die Beendigung der unnatürlichen Teilung Deutschlands, seine Wiedervereinigung in Frieden und Freiheit ist ein Ziel, an dessen Verwirklichung auch das kleine Luxemburg im Rahmen seiner bescheidenen Mittel und in Gemeinschaft mit seinen Verbündeten mitzuarbeiten bereit ist. Nur ein standhafter Wille und unser aller Bekenntnis zur europäischen Solidarität kann, gleichzeitig mit der Wiedervereinigung Deutschlands, einen allgemeinen Sicherheits- und Abrüstungsvertrag

herbeiführen, der das Fundament eines dauerhaften und sehnlich erwünschten Friedens sein wird.

Ich hoffe zuversichtlich, daß es gelingen wird, in absehbarer Zeit das für den Frieden Europas und der Welt so wichtige freie und geeinte Deutschland wiederherzustellen, ein Deutschland, das von dem Geist getragen wird, auf dem die Sicherheit und Achtung des Einzelnen und der Friede für die Gemeinschaft der Nationen beruht.

Das heutige Verhältnis zwischen unsern beiden Ländern ist durch Aufrichtigkeit und Vertrauen gekennzeichnet. Wir alle wissen, und Sie, Herr Bundeskanzler, haben es eben zum Ausdruck gebracht, daß dem nicht immer so war. Ich bin sicher, daß Ihre Worte in Luxemburg ein warmes Echo finden werden.

Es hieße jedoch den Kopf in den Sand stecken, wenn man sich der Tatsache verschließen wollte, daß die Erinnerung an das unglückliche Schicksal, das dem kleinen Luxemburg im Kriege beschieden war, noch nicht erloschen ist. Aber wir sind fest entschlossen, den Blick auf die Zukunft zu richten. Wegweisend wird dabei die Tatsache sein, daß wir im wahren Sinne des Wortes Bündnispartner sind: In der westeuropäischen Union und im Nordatlantikpakt verfolgen wir das gemeinsame Ziel, den Frieden zu fördern, und in beiden Verträgen haben wir die Verpflichtung übernommen, uns nötigenfalls gemeinsam gegen einen bewaffneten Angriff zur Wehr zu setzen; im Europäischen Wirtschaftsrat, in der Europäischen Gemeinschaft für Kohle und Stahl und im Europarat arbeiten wir gemeinsam am Zusammenschluß Europas und, wie ich zuversichtlich hoffe, werden wir in einigen Monaten auch im Gemeinsamen Markt und im Euratom wirtschaftliche Bündnispartner werden.

Das Luxemburger Volk weiß, daß Europa nur in einer Atmosphäre deutsch-französischer Freundschaft gedeihen kann. Darum zielt auch unser ständiges Trachten auf die Förderung und Festigung dieser Freundschaft ab. Mit dem großen Europäer Madariaga möchte ich den Völkern Europas zurufen: „Lasset die Brücken über den Rhein, die jetzt wieder aufgebaut wurden, für immer stehen, und das Wasser von Europa fließe friedlich im großen europäischen Strom durch Länder, die durch Leid weise geworden sind.“

In diesem Zusammenhang möchte ich auch an Ihre Worte über den Moselkanal anknüpfen mit einem Zitat aus den Fluß-Xenien. Vor über 150 Jahren legte Goethe dem Vater Rhein folgenden, etwas rätselhaften Vers in den Mund:

„Schon so lang umarm ich die lothringische Jungfrau,

Aber noch hat kein Sohn unsere Verbindung beglückt.“

Daß das kleine Luxemburg an der Verwirklichung eines glücklichen Ereignisses in der Familie Rhein-Mosel mitgewirkt hat, erfüllt es mit berechtigtem Stolz.

Nicht weniger stolz sind wir darauf, die Europäische Gemeinschaft für Kohle und Stahl in unserer Hauptstadt beherbergen zu dürfen, eine Ehre, zu der Sie, Herr Bundeskanzler, in jener denkwürdigen Nacht vor fünf Jahren entscheidend beigetragen haben.

Es ist seit jeher meine tiefe Überzeugung gewesen, daß in der fruchtbaren Zusammenarbeit des Alltags die Völker Europas sich näher zueinander finden. Im Rhythmus der täglichen Arbeit und Verrichtungen kommt ihnen das Solidaritätsgefühl erst recht zum Bewußtsein, und dieses Empfinden lehrt sie, einen engherzigen und kleinlichen Nationalismus zu überwinden, ohne dabei das Schöne ihrer Eigenart und die erprobten Werte ihrer Traditionen aufzugeben. Ich stelle daher mit Genugtuung fest, daß die wirtschaftlichen Beziehungen zwischen unseren beiden Ländern ausgezeichnet sind. Die Bundesrepublik steht nach Belgien an zweiter Stelle der von uns getätigten Einfuhren. Der Personenverkehr zwischen unseren beiden Ländern nimmt ständig zu, und auch in kultureller Hinsicht finden sich deutsche Wissenschaftler und Künstler in Luxemburg als Gäste ein.

Sie haben, Herr Bundeskanzler, in kurzen, aber treffenden Worten die Grundpfeiler unserer europäischen Gesinnung gekennzeichnet. Ich möchte sie meinerseits zusammenfassen in den Worten: „Recht geht vor Macht.“ Nur in einer Welt, wo diese Rechtsauffassung gesichert ist, hat ein kleines Volk wie das luxemburgische seine Daseinsberechtigung und kann es seinen Platz an der Sonne behaupten.

In diesem Geiste der europäischen Solidarität und der gutnachbarlichen Verständnisbereitschaft können die Bundesrepublik und Luxemburg die noch zwischen beiden Ländern offenstehenden Probleme lösen.

Es ist mein aufrichtiger Wunsch, daß unsere Begegnung als ein Beitrag zur Festigung des gegenseitigen Vertrauens und zur Vertiefung der freundschaftlichen Beziehungen zwischen unseren beiden Ländern gewertet wird.

In diesem Sinne erhebe ich mein Glas auf das Wohl des Präsidenten der Bundesrepublik, auf Ihre persönliche Gesundheit, Herr Bundeskanzler, sowie auf das Wohlergehen und auf eine glückliche Zukunft des deutschen Volkes.»

Jeudi, le 4 juillet, M. von Brentano, Ministre des Affaires Etrangères de la République Fédérale d'Allemagne, avait invité M. Bech et les membres de sa suite à une promenade sur le Rhin à bord du bateau «Koblenz». M. Bech était accompagné de M. Pierre Majerus, Ambassadeur de Luxembourg à Bonn, le Comte Karl von Spreti, Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne à Luxembourg, MM. Paul

Schulté et Georges Heisbourg, Conseillers de Légation, et de M. Böker, Conseiller de Légation.

Parmi les nombreux invités d'honneur qui prirent part à cette promenade sur le Rhin on remarquait les Représentants diplomatiques des pays membres de l'OTAN accrédités à Bonn, ainsi que de nombreuses personnalités allemandes de la vie politique, économique et culturelle.

Le déjeuner fut servi dans le grand salon du bateau qui battait pavillon luxembourgeois.

La visite officielle fut clôturée par un dîner offert par M. Pierre Majerus, Ambassadeur de Luxembourg à Bonn, dans sa résidence à Cologne, en l'honneur des personnalités allemandes.

Voici le texte du communiqué commun publié dans la soirée du 4 juillet, à l'issue de la visite officielle:

«Der luxemburgische Ministerpräsident und Außenminister, Herr Joseph Bech, hat auf Einladung der Bundesregierung am 3. und 4. Juli 1957 der Bundesrepublik Deutschland einen Besuch abgestattet. Herr Bech wurde vom Bundespräsidenten empfangen und führte eingehende Besprechungen mit dem Bundeskanzler und dem Bundesminister des Auswärtigen. In diesen Besprechungen, die in einer herzlichen Atmosphäre stattfanden, wurden die politischen Probleme erörtert, die sich aus der gegenwärtigen Weltlage ergeben. Dabei wurde die Gemeinsamkeit der Auffassungen der beiden Regierungen hinsichtlich der Notwendigkeit der Einigung Europas und des Aufbaus der nordatlantischen Gemeinschaft festgestellt, die der Erhaltung und Sicherung des Weltfriedens dienen.

Die Minister begrüßten die Bemühungen des Abrüstungs-Unterausschusses der Vereinten Nationen um eine umfassende kontrollierte Abrüstung. Beide Regierungen stimmen darin überein, daß die Wiedervereinigung Deutschlands in Frieden und Freiheit eine unerläßliche Voraussetzung für eine dauernde Entspannung und für einen wahren Frieden in Europa darstellt. Die beiden, durch die Mitgliedschaft in der NATO und in den europäischen Organisationen verbundenen Länder werden für ihre gemeinsamen Friedensziele weiterhin zusammenarbeiten.

Die zwischen den beiden Ländern noch offenstehenden Fragen aus der Kriegs- und Nachkriegszeit waren ebenfalls Gegenstand des Meinungsaustausches. Die beiden Regierungen haben beschlossen, diese Fragen durch Verhandlungen zu regeln und hierzu eine gemischte Kommission einzusetzen.

Der Besuch des luxemburgischen Ministerpräsidenten in Bonn und die im Geist des Vertrauens und der Zusammenarbeit geführten Besprechungen haben wesentlich dazu beigetragen, die durch die unheilvollen Ereignisse der Ver-

gangenheit belasteten Beziehungen der beiden verbündeten Länder im Geist guter Nachbarschaft zu festigen und zu vertiefen.»

Le lendemain, 5 juillet, le Président du Gouvernement luxembourgeois et sa suite retournèrent à Luxembourg par la route.

Rappelons ici que plusieurs journalistes luxembourgeois suivirent le Président du Gouver-

nement dans ses divers déplacements au cours des deux journées de sa visite officielle.

Un programme spécial avait été préparé par le Service de Presse de Bonn à l'intention des journalistes luxembourgeois qui étaient accompagnés de M. Otto Rienermann, Attaché de Presse près l'Ambassade de la République Fédérale d'Allemagne à Luxembourg.

La Réception de M. Bech à l'Académie Royale de Belgique

Le 1^{er} juillet 1957, M. Joseph Bech, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, a été reçu membre associé par la classe des Sciences morales et politiques de l'Académie Royale de Belgique.

Avant la séance de réception, le Président du Gouvernement luxembourgeois a été reçu par M. Victor Larock, Ministre des Affaires Etrangères de Belgique, qui offrit un déjeuner en l'honneur de M. et M^{me} Joseph Bech. A ce déjeuner assistaient entre autres M. Lambert Schaus, Ambassadeur du Luxembourg à Bruxelles, M. Albert Borschette, Conseiller d'Ambassade, MM. Huysmans et Gillon, Présidents des Chambres, le Ministre d'Etat et M^{me} De Schrijver, le Doyen de la Faculté de Droit de l'Université de Louvain et M^{me} Jean Dabin, le Secrétaire perpétuel de l'Académie Royale de Belgique et M^{me} Lavachery, le Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères et M^{me} Louis Scheyven, le Chef de Cabinet du Ministre des Affaires Etrangères, etc.

La séance de réception de M. Joseph Bech à l'Académie Royale de Belgique était présidée par M. Jean Dabin, Doyen de la Faculté de Droit de l'Université de Louvain. Elle eut lieu au cours de l'après-midi en présence de nombreux invités de marque.

Après que M. Dabin eut souhaité la bienvenue à M. Joseph Bech, le Président du Gouvernement luxembourgeois, Ministre des Affaires Etrangères, exprima ses remerciements aux membres de l'Académie pour l'honneur qui lui était fait et présenta ensuite sa communication traitant du problème de la sécurité européenne:

« Messieurs,

En vous remerciant du grand honneur que vous m'avez fait en m'élisant membre associé de l'Académie thérésienne, je suis sûr que vous me permettrez de croire qu'en ce faisant vous avez en même temps voulu faire un geste d'amitié envers mon pays fraternellement uni au vôtre depuis des siècles.

Peut-être aussi vous êtes-vous souvenus que votre Académie, fondée sous Marie-Thérèse, alors que le Duché de Luxembourg faisait partie des provinces belges, est aussi un tout petit

peu la nôtre et qu'il convenait à ce titre de marquer de temps en temps la place d'un Luxembourgeois parmi tant de savants illustres.

J'ai eu la curiosité de rechercher les noms des Luxembourgeois d'origine parmi les membres des diverses classes de votre Académie. J'en ai trouvé deux:

Au XIX^e siècle, un grand mathématicien, le professeur Valérius et parmi les contemporains mon très savant ami Monsieur Jules Vannérus.

Soit dit en passant: le hasard veut que tous les trois nous ayons vu le jour dans la petite ville luxembourgeoise de Diekirch.

Messieurs,

Ma gratitude envers vous est grande. Elle n'a d'égal que mes remords d'avoir tant tardé à venir parmi vous pour prendre séance et à vous présenter mon remerciement.

Au lieu des paroles aimables, Monsieur le secrétaire général, que vous venez de m'adresser, j'aurais mérité d'être accueilli aujourd'hui avec quelques-unes de ces fameuses fléchettes dont, dans certaines autres académies, les récipiendaires se voient criblés.

Je bats ma coulpe, mais j'invoque en même temps comme circonstance atténuante à mon impardonnable négligence le travail accablant auquel de nos jours les affaires publiques astreignent les ministres et tout particulièrement le ministre des Affaires Etrangères, fût-il d'un petit pays comme le mien.

Avant la guerre de 1914, au moment où je suis entré dans la politique, le Luxembourg, neutralisé par les Grandes Puissances en 1867, vivait mi-sceptique, mi-confiant à l'abri de cette neutralité et n'avait pas de politique extérieure.

Depuis, nous avons été entraînés dans le tourbillon international et les hommes responsables des destinées de notre petite patrie se trouvent de même que leurs collègues des grands pays placés devant les mêmes problèmes angoissants dont les solutions décideront de l'avenir de nos pays.

Comme c'est en somme à raison de ma longévité et de mon expérience ministérielle que je le dois de vous adresser la parole aujourd'hui,

je me suis dit qu'il vous intéresserait peut-être d'entendre mon point de vue sur quelques problèmes internationaux et leur évolution depuis les quelque trente ans que je suis ministre des Affaires Etrangères de mon pays.

Je pense surtout au problème de la sécurité européenne et des problèmes y connexes.

Aujourd'hui, comme dans l'Europe d'avant la première guerre, le problème de la sécurité domine toutes les autres questions pour faire l'objet des préoccupations essentielles des chancelleries, des Nations-Unies, des Parlements et des Peuples.

Jusqu'à la fin de la guerre 14-18, le problème de la sécurité est uniquement un problème d'équilibre en Europe, équilibre des forces et puissances ne plaçant aucun des Grands Etats en état d'infériorité. C'est l'époque de la Triple-Alliance et de la Triple-Entente.

Leur politique, qui cherchait dans l'équilibre le moyen d'éviter la guerre ou plutôt d'y triompher si elle éclatait, aboutit à la première guerre mondiale, qui fut la preuve la plus éclatante de son impuissance.

La guerre une fois achevée, il s'agissait de se garantir contre son retour. Les hommes se rendaient compte que la victoire même la plus complète sur le champ de bataille laisse les vainqueurs au milieu des mêmes ruines que les vaincus.

Ce qu'il fallait donc trouver, c'était non pas la méthode pour gagner la guerre, mais celle qui évitera la guerre. C'est sous cette forme tout à fait nouvelle dans l'histoire que le problème de la sécurité se posait après la première guerre mondiale aux hommes d'Etat. Ils en cherchèrent la solution dans la solidarité internationale basée sur la justice.

Ce concept de la sécurité a été défini: Une assurance mutuelle contre la guerre, qui serait également une assurance réciproque. Pour qu'elle soit effective, il faut qu'elle puisse garantir également toutes les nations, faute de quoi elle manquerait son but.

C'est en septembre 1924 que les gouvernements des Etats membres de la Société des Nations s'attaquèrent au problème de la sécurité dans toute sa complexité.

Ces négociations aboutirent au célèbre Protocole de Genève qui formulait la doctrine de la sécurité. Elle tenait dans le rapprochement de trois idées essentielles, arbitrage, sécurité, désarmement, et dans le principe que la sécurité ne peut pas être cherchée seulement pour un Etat ou un groupe d'Etats contre un autre Etat ou un groupe d'Etats, mais qu'elle doit l'être pour tous les Etats, que la sécurité ne peut être efficace que si elle est générale.

Le Protocole de Genève échoua devant l'opposition de la Grande-Bretagne. Et le monde retournait au système des Alliances qui, une fois de plus, ne réussissait pas à éviter à l'Europe et au Monde une autre guerre.

La Société des Nations, née dans l'enthousiasme, s'éteignit d'une mort peu glorieuse. Et à la fin de la deuxième guerre mondiale, les gouvernements des Etats du monde se trouvaient replacés en face des mêmes problèmes que leurs prédécesseurs n'avaient pu résoudre, à savoir: opposer au danger éternel de la guerre une organisation politique et juridique nouvelle des relations internationales et en même temps s'attaquer au problème de la sécurité dans toute sa complexité et généralité.

Si ces problèmes sont restés les mêmes qu'en 1918, la situation politique dans le monde a changé du tout au tout et leurs solutions sont devenues infiniment plus difficiles.

Dans l'Europe d'avant 14, le problème de la sécurité européenne était avant tout un problème franco-allemand. Or, cette Europe-là appartient au passé.

Deux guerres fratricides ont eu raison de son hégémonie dans le monde.

L'épuisement et les ruines que les conflits ont laissés derrière eux, ont déclenché une évolution qui, en moins d'un demi-siècle, a abouti à l'ameusement et à l'élimination progressive de la puissance européenne.

Cette évolution dans le monde au détriment de l'Europe est marquée plus particulièrement par trois événements:

1917 Révolution russe, déclenchant le Mouvement communiste mondial qui groupe aujourd'hui plus de 800 millions d'hommes.

1941 Entrée dans la guerre des Etats-Unis qui sortent ainsi de leur isolement et assument le leadership des pays occidentaux.

Et puis, en 1955, Bandoeng qui marque l'étape décisive de la prise de conscience des peuples afro-asiatiques.

Ces événements ont bouleversé le monde et certains d'entre eux restent gros des menaces les plus graves pour l'avenir de l'Humanité et de l'Europe en particulier.

L'Europe a donc aujourd'hui en face d'elle, à côté du bloc communiste, le bloc des rationalismes fanatisés asiatiques et africains.

A l'occasion de la récente Crise de Suez et de la répression de la révolte en Hongrie, leur hostilité à l'égard de tout ce qui est européen a éclaté avec une violence inouïe au sein des Nations Unies. A cette occasion, l'organisation des Nations Unies, instrument de Paix par définition, est devenue au vrai sens du mot une arme de guerre contre les pays européens.

Et ceci me ramène à mon thème qui est le problème de la sécurité.

Les Nations Unies ont été créées pour maintenir la paix et établir la sécurité. Pas la paix à tout prix, mais la paix dans la justice. Lors de la signature de la Charte en 1945 il a été dit que les Nations Unies réussiraient à créer

l'ordre international suivant la réponse qu'elles donneront à la question: Qui a la préséance, de la Justice ou de la Paix? Force nous est de constater que dans la crise de Suez et surtout en face de la répression de la révolte en Hongrie les Nations Unies n'ont pas donné la préséance à la Justice. A vrai dire, la faute n'en est pas à l'institution mondiale créée à San Francisco.

Cette institution est basée sur l'entente et la bonne volonté des cinq Grands. Cette entente faisant défaut, l'ONU est impuissante et désarmée en face de l'injustice.

Dans l'Histoire de l'Europe et de l'Occident, l'affaire de Suez est une lamentable aventure où l'Occident a perdu la place. De la répression de la révolte hongroise, le premier ministre de l'Inde, Monsieur Nehru, a dit récemment qu'elle était une des plus grandes tragédies de notre époque.

Cela est vrai, mais ce qui est tout aussi tragique, c'est l'impuissance d'agir des Nations Unies et la résignation de l'Occident devant les offensives de la force, que cette offensive ait été déclenchée par un pays qui effectivement n'avait pas de force ou par une Puissance mondiale.

Il en résulte à toute évidence que le système de sécurité mondiale, créé par la Charte de San Francisco tout comme avant la guerre la Société des Nations, ne remplit pas les grands espoirs que le monde avait mis en lui.

Vous avez certainement pris connaissance du tout récent rapport de la commission d'enquête de l'ONU sur les horreurs commises par les Soviets et le régime communiste en Hongrie. On se demande quelles conséquences politiques il déclenchera dans le monde. Pour ma part, je suis sceptique en ce qui concerne l'effet politique immédiat. Car la plus violente indignation morale ne change rien au rapport des forces qui a déjà paralysé l'action des Nations Unies au moment du soulèvement du peuple hongrois. Il faut nous contenter de l'espoir que la condamnation morale de la terreur communiste par le monde entier agira pour ainsi dire invisiblement en affaiblissant cet inhumain régime. Le monde occidental ne peut pas même mettre au ban de l'humanité ce régime; ce serait un non-sens politique, puisque force nous est de coexister avec lui. Ceci ne veut pas dire que le monde passera tout simplement à l'ordre du jour après avoir pris connaissance des nouvelles terreurs communistes.

Une question de conscience angoissante se pose à chacun de nous. Permettez-moi de vous citer entre autres la réponse que les écrivains et penseurs catholiques français ont donnée lors d'une enquête à ce sujet.

Je cite:

"L'opinion catholique française répudie tout esprit de croisade. Quelle que soit l'oppression subie dans une moitié du monde par leurs frères

dans la foi, victimes d'une persécution toujours habile mais systématique et dont il faudrait se boucher volontairement les yeux pour nier l'affreuse réalité, même si elle est tour à tour virulente et larvée, les catholiques français sont unanimes à repousser la pensée d'une guerre de libération. A tous, et même à ceux qui adoptent en politique intérieure les positions de combat les plus déterminées contre le communisme, la coexistence apparaît comme le moindre mal. Certes, les catholiques français ne se résignent pas de gaieté de cœur à l'injustice infligée à la liberté de croire de l'autre côté du rideau de fer. Mais la charité, même sous les aspects équivoques d'une paix branlante et d'une résignation à l'injustice établie, est meilleure qu'une justice dont on sait bien que vouloir la rétablir par la violence, susciterait un monde d'injustices plus épouvantables encore. Les catholiques français sont unanimes à penser qu'une complaisance pour l'esprit de guerre les rendrait complice du mystère d'iniquité et les paroles qui viennent de Rome ne peuvent que les confirmer dans cette résolution."

Bien téméraire serait celui qui oserait passer condamnation sur cette attitude qui est partagée par des centaines de millions d'occidentaux résignés et forcés à laisser vivre d'autres centaines de millions d'êtres humains dans la misère, l'angoisse et la servitude.

Les causes de l'impuissance de l'ONU en face des Soviets sont multiples.

La principale cause de la crise de l'Organisation des Nations Unies, basée essentiellement sur la solidarité de ses membres et la bonne entente entre les cinq Grands, est que, très vite après sa naissance, cette solidarité a été bannie de ses délibérations par l'antagonisme des idéologies et l'opposition systématique des Soviets à tout ce qui est occidental.

Je n'hésite pas à ajouter qu'une des faiblesses de l'ONU consiste aussi dans l'infériorité numérique des Etats européens au sein de l'Organisation. Je représente mon pays à la Société des Nations et aux Nations Unies depuis 1925 jusqu'à ce jour. Je suis donc bien placé pour juger des effets du déclin de l'influence européenne dans l'organisation mondiale.

Le renversement de la situation dans le monde se reflète dans l'évolution des majorités aux Nations Unies. Dans cette conjoncture nouvelle, les pays européens se trouvent singulièrement isolés en face d'un ralliement qui s'est fait sous le signe de l'anticolonialisme. Certains Etats membres des Nations Unies se sont engagés dans la voie la plus dangereuse pour la solidarité internationale, c'est-à-dire la voie des nationalismes exaspérés. Cette tendance aggravée par des impérialismes nouveaux pourrait conduire à l'éclatement de l'ONU.

En 1925, la moitié des Etats membres de la Société des Nations étaient européens. En 1957, sur 81 membres des Nations Unies un cinquième

est encore européen. Vous imaginez quelle est l'influence que l'Europe exerce encore dans une organisation basée sur la loi du nombre. Dans un récent article sur la crise de l'ONU, Monsieur Robert Schuman a écrit: "Il suffit de poser cette question pour reconnaître l'absurdité de ce culte faussement démocratique qui ramène tout à l'importance numérique des effectifs et néglige délibérément la valeur morale et spirituelle de l'homme. Si l'ONU continue à se construire sur une conception aussi simpliste, elle aboutira à l'étouffement de l'esprit et au retour vers la barbarie.

"L'ONU souffre encore et de plus en plus d'une faute originelle. Elle vit dans une équivoque acceptée et voulue. On a sacrifié l'unité à l'universalité. On a admis en fait cette fiction que par exemple un régime totalitaire, tyrannique ou inhumain, est conciliable avec les principes de la Charte et avec la déclaration des droits de l'homme qui sont une émanation de la Charte. La conséquence en est que nous risquons de voir une minorité des Etats membres se détacher, au moins moralement, de l'organisation de San Francisco."

Qu'on le veuille ou non, l'ONU est aujourd'hui en pleine crise.

La question de sa réforme statutaire, inscrite d'office à l'ordre du jour de la 10^e session, est d'ores et déjà écartée et les deux blocs hostiles à l'Europe peuvent continuer à déployer à l'unisson au sein des Nations Unies et ailleurs leur politique agressive contre tout ce qui est occidental.

Parlant de la situation faite à l'Europe par l'assaut des forces hostiles qui l'entourent, Walter Lippmann écrit: "Les Nations occidentales sont sur la défensive d'un bout à l'autre de la planète, et toutes les positions-clés qui leur restent sont en butte à des attaques. On a l'impression que les Nations occidentales soutiennent des combats d'arrière-garde ... l'Asie, en somme, se débarrasse de l'Europe et fait tous ses efforts pour en débarrasser l'Afrique, pour annuler tout l'immense travail du XV^e au XX^e siècle, pour ramener l'Europe à son point de départ, pour la réduire à elle-même, à sa maigreur géographique."

Le temps est vraiment venu pour l'Europe d'ouvrir les yeux sur les périls qui l'entourent.

La seule chance qu'a l'Europe, malade de son manque de solidarité, d'échapper au sort des faibles, c'est de comprendre les signes du temps et de s'unir. L'Europe divisée et morcelée n'est plus une force, mais une faiblesse entre d'autres forces représentées par les géants techniques d'aujourd'hui que sont la Russie et l'Amérique et ceux de demain, la Chine et l'Inde.

On n'ose presque pas imaginer quelle figure autrement fière notre vieille Europe ferait aujourd'hui dans le jeu des forces dans le monde et de quelle autorité morale et spirituelle sa civilisation rayonnerait, si ses peuples, après la

guerre, avaient trouvé le chemin de l'Union en sortant de leurs isolements nationalistes.

Au lieu de cela on ne peut se défendre de l'impression que l'Occident, depuis la fin de la guerre, a été d'échec en échec, tandis que l'U.R.S.S. n'a fait que marquer des points.

Il est devenu banal de dire que la sécurité de l'Europe est au prix de notre unité d'action, à la fois européenne et atlantique.

Mais on ne peut pas assez le répéter pour donner une impulsion nouvelle aux institutions européennes qui, comme le Pacte Atlantique, ne sont pas sorties tout à fait indemnes de la récente crise au Moyen-Orient. S'il est vrai que nous ne saurions nous passer de l'organisation mondiale, car il est trop de problèmes qui ne sauraient être résolus autrement qu'à l'échelle du monde, il n'en est pas moins certain en ce moment que l'Alliance atlantique est la seule et la plus solide garantie contre un éventuel agresseur et l'instrument le plus apte à assurer la sécurité de ses membres. C'est au sein du Pacte Atlantique que se concrétise l'indispensable solidarité de l'Europe et de l'Amérique. C'est encore au sein du Pacte Atlantique que devrait s'élaborer la politique commune que les trois sages ont recommandée aux Etats membres. A l'Etat-Major militaire occidental il faut adjoindre un Etat-Major politique. Espérons que le dynamisme du nouveau secrétaire général de l'OTAN, M. P.-H. Spaak, viendra à bout des résistances que rencontre au sein du Pacte l'indispensable établissement d'une politique commune des membres du Pacte.

Vous me direz avec raison qu'avec l'Alliance atlantique nous sommes revenus au vieux régime des Alliances et de la politique d'équilibre incapable de protéger la Paix et de garantir les peuples contre la guerre. C'est vrai, mais inévitable, car si nous sommes évidemment encore loin de la sécurité caractérisée par la trilogie: arbitrage, désarmement, sécurité, c'est que la base de cette sécurité collective fait défaut, à savoir: la confiance.

Tant que la haine et la méfiance régneront encore dans le monde, l'équilibre des forces sera la loi de la Paix. Qui pourrait dans ces conditions demander interdire à un Etat de s'allier à un autre pour se défendre ou lui demander de désarmer militairement, alors que les cœurs ne désarment pas? Pour permettre une réduction sensible des armements occidentaux, un traité d'assistance mutuelle destiné à donner aux divers Etats des garanties de sécurité suffisantes devrait la précéder.

Rien de plus instructif et de décourageant en même temps que l'histoire des efforts faits à la Société des Nations pour mettre sur pied pareil traité.

J'ai pris part, il y a plus d'un quart de siècle, aux travaux de la Conférence du désarmement et j'ai été témoin de son échec.

Or, le problème du désarmement se pose aujourd'hui de la même façon que dans les années 20 à 30 et sa solution se heurte à des obstacles encore plus formidables.

A Londres, en ce moment, la commission du désarmement de l'ONU en est à la limitation des armements premier stade vers l'accomplissement du désarmement général. Les thèses opposées s'affrontent qu'il s'agisse de l'universalité du désarmement, du contrôle, sans parler de l'organisation éventuelle des sanctions. De l'attitude adoptée jusqu'à ce jour par la Russie et des conditions qu'elle met à son accord on ne peut vraiment pas conclure à la sincérité de sa volonté d'aboutir à une limitation des armements qu'il s'agisse d'armes classiques ou nucléaires. Quoiqu'il en soit, les peuples libres salueraient avec un immense soulagement tout pas si prudent qu'il soit dans la voie du désarmement, mais, dans les circonstances données, les puissances démocratiques atlantiques seraient aveugles, si elles faisaient le moindre pas dans cette direction que les Soviets ne feraient pas en même temps.

C'est dire que leur Alliance, notre Alliance, doit devenir chaque jour plus étroite et plus confiante et que nos pays doivent être sur leur garde qu'aucune manœuvre ne réussisse à endormir la vigilance de leurs peuples et à affaiblir leur esprit de sacrifice.

Que nos peuples se disent que si la vigilance coûte cher, qu'est-ce que coûterait une troisième guerre en argent et en sang?

Si l'Alliance atlantique ne nous donne pas la Paix, elle nous garantit du moins l'absence de la guerre contre laquelle elle sert d'épouvantail en inspirant aux éventuels agresseurs la crainte salutaire de la défaite et peut-être de l'anéantissement de leurs pays par les bombes nucléaires.

Entretemps, la guerre froide continue, parallèlement au dialogue sur le désarmement, accompagné de la part des Soviets de propositions inacceptables suivies d'accusations tendant à faire apparaître aux yeux des opinions publiques comme fauteurs de guerre les nations pacifiques qui refusent d'être dupes de leurs manœuvres.

Messieurs,

Le danger est réel que nos peuples, travaillés par la propagande communiste, ne se lassent des efforts et du fardeau que leur impose la menace soviétique, menace qui croît de jour en jour avec les progrès de l'infiltration librement accordée à l'idéologie communiste à l'intérieur des pays occidentaux. Il n'est pas à nier que sous prétexte de démocratie, nous faisons aux communistes, sans le savoir, la courte échelle à leurs audacieuses escalades de nos institutions.

A aucun moment, les hommes d'Etat européens et atlantiques ne devraient oublier que l'idéologie communiste et ses buts sont immuables et que ce ne sont que ses formes et sa tactique qui changent. Lors de la crise autour de

la nationalisation du canal de Suez, les Soviets ont eu recours à la menace de la bombe atomique contre la Grande-Bretagne et la France. Que c'eût été du bluff ou non, dans le jeu de poker que les Russes ont fait de la politique internationale, la seule menace de faire usage de la bombe atomique est une arme et un atout formidables entre leurs mains; cela d'autant plus qu'ils savent par expérience que nos démocraties pacifiques sont plus disposées à sauver la Paix tout court que de jeter leurs peuples dans une guerre pour la Justice ou la libération.

Un immense champ d'action s'ouvre ainsi au chantage soviétique que la seule doctrine Eisenhower appliquée au Moyen-Orient ne suffira pas à endiguer.

Mais plus nous serons forts et unis, plus il y a des chances que la Russie réfléchisse à deux fois avant de se livrer à des attaques qui pourraient déclencher l'action de l'Occident.

En d'autres mots, notre sécurité est en fonction de notre force. Tant que les Soviets refusent le désarmement général simultané et contrôlé qui ouvrirait la voie à la sécurité collective pour tous, les pays occidentaux ne peuvent coexister avec les pays communistes qu'à l'abri de l'Alliance atlantique. Ce n'est qu'ainsi qu'ils pourront négocier d'égal à égal. Or, nous devons coexister avec nos adversaires et notre conception du monde doit se confronter avec leur idéologie.

Il faut nous faire à cette idée que la coexistence est la seule manière d'assurer à la longue la Paix, la Paix étant à son tour la condition première de la solution des problèmes qui se posent à l'humanité.

En fait, nous coexistons avec le communisme depuis plus de trente ans. Ce n'était guère une coexistence "pacifique", si l'on entend par là une coexistence fondée sur l'amitié et la coopération. C'était, si vous voulez, une tolérance mutuelle fondée pour une bonne partie sur la conviction que chaque adversaire avait les moyens d'exterminer l'autre.

Ce genre de coexistence est loin d'être un idéal. Mais c'est pour le moment la réalité et la meilleure solution possible. Il faut donc l'accepter comme un modus vivendi dans l'espoir qu'elle fournira un jour plus ou moins lointain une meilleure base de compréhension et des assises plus solides pour l'édification de la Paix.

Si je dis cela, je pense à la coexistence telle quelle a été définie dans une résolution des Nouvelles Equipes: coexistence, à condition qu'elle se fasse dans le sens d'une non-ingérence totale et dans l'esprit de la franchise la plus complète, sans équivoque aucune, par la mise en évidence des moyens politiques qui répondent aux règles de l'honnêteté et du fair-play.

En ce monde, le bien a toujours dû coexister avec le mal. C'est dire que mes remarques ne signifient pas que je pense que notre civilisation

chrétienne et le communisme négateur des valeurs morales de cette civilisation devront co-exister sur un pied d'égalité. Le risque de la contamination est grand. Mais il faut le courir tout en restant en état permanent d'alerte et de vigilance.

Il faut courir ce risque, parce que, Messieurs, il ne faut pas oublier que le véritable problème n'est pas, si nous pouvons vivre parallèlement, mais s'il nous est possible d'empêcher l'indescriptible catastrophe d'une guerre et de trouver les moyens non seulement de coexister, mais de coopérer avec les peuples communistes sans trahir nos principes et sacrifier notre sécurité.

J'ai déjà dit que cette sécurité ne peut s'établir à la longue que par le désarmement matériel. Or, le désarmement doit être précédé du désarmement moral. Il faut commencer par bannir la haine, dissiper la méfiance, par jeter entre les deux blocs ce qu'on a appelé "le pont de vérité" de la solidité duquel dépend la co-existence politique.

La consolidation de la paix exige ce dialogue, cette confrontation culturelle, économique ou autre avec le monde communiste. Les valeurs spirituelles et morales auxquelles nous tenons, l'y emporteront, si nous avons vraiment la foi en leur supériorité et si nous ne jouons pas perdant à l'avance en acceptant que l'écroule-

ment des démocraties occidentales résulte d'une fatalité historique.

La sécurité est au prix de la totale solidarité des pays occidentaux en face des blocs soviétiques et afro-asiatiques.

Les peuples européens le comprennent et se rendent compte des risques qu'impliquerait la prolongation de leurs divisions.

Dans quelques mois, la Communauté économique européenne sera devenue une réalité. Elle préparera la voie vers l'unité politique de l'Europe qui donnera à notre vieux continent, si menacé à l'heure actuelle, sa grandeur et la place parmi les peuples que lui valent son passé et sa civilisation.»

En fin d'après-midi, une réception eut lieu à l'Ambassade de Luxembourg à Bruxelles en l'honneur du Président du Gouvernement et de Mme Joseph Bech. Parmi les nombreuses personnalités, qui assistaient à cette réception, on remarquait les Représentants du Corps diplomatique, les Membres du Gouvernement belge, les autorités du monde religieux, de hauts fonctionnaires de différents Départements ministériels, des personnalités du monde politique, scientifique et littéraire, des représentants des milieux de l'Académie et des Universités ainsi que les dirigeants des associations luxembourgeoises de Belgique.

1957

Le 30^e Congrès de l'Association Générale de la Presse Belge à Luxembourg

Importante déclaration de M. JOSEPH BECH concernant le siège des Institutions Européennes

Le 30^e Congrès de l'Association Générale de la Presse Belge a eu lieu à Luxembourg du 7 au 9 septembre 1957, sous la présidence de M. G. Detaille, Président de l'Association.

Peu après l'arrivée à Luxembourg des congressistes, une réception fut offerte en leur honneur à l'Hôtel de Ville de Luxembourg où les journalistes furent reçus par M. Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, entouré des membres du Collège échevinal.

Voici le texte du discours de bienvenue prononcé à cette occasion par M. le Bourgmestre Emile Hamilius:

« Mesdames,
Messieurs,

Laissez-moi vous dire d'emblée combien je suis heureux de pouvoir vous apporter au nom de la municipalité de Luxembourg l'hommage de notre cordiale bienvenue. Nous éprouvons comme une marque d'amitié tout à fait tou-

chante que vous avez bien voulu choisir notre ville comme lieu de réunion de votre 30^e congrès. Nous en sommes à la fois honorés et reconnaissants, car cette décision nous apporte, une fois de plus, le témoignage que les liens qui depuis toujours unissent nos deux peuples, sont aujourd'hui, surtout après le mariage de votre charmante princesse Joséphine-Charlotte avec notre prince héritier Jean, plus forts et plus vivaces que jamais.

Je remercie de tout cœur les organisateurs de ce congrès de l'honneur qui nous est fait et en particulier Monsieur Detaille, l'éminent président de l'Association Générale de la Presse Belge et grand ami du Luxembourg.

Messieurs, en profitant de cette occasion pour signaler l'importance toujours grandissante de l'économie de nos deux pays, qui depuis la fin de la première guerre mondiale sont étroitement liés sur le plan économique, je n'oublie pas qu'il y a d'autres raisons plus profondes, plus

humaines qui sont à l'origine de notre amitié. Cette amitié en effet puise ces forces toujours renouvelées dans ce que, au cours des siècles, le destin nous a imposé en commun, dans les péripéties souvent tragiques de notre longue histoire vécue en commun, dans nos traditions communes, dans les souffrances atroces de la dernière guerre, dans nos affinités intellectuelles et morales, dans cette même ardeur au travail, dans cette même foi qui nous pousse vers les mêmes idéaux démocratiques de justice et de liberté.

Messieurs, lorsque, au cours des travaux de votre congrès, vous vous communiquerez les observations et les expériences que vous avez faites depuis la libération à nos jours, vous constaterez qu'aujourd'hui, plus que jamais, la presse est appelée à jouer dans les relations entre les individus et les nations un rôle de tout premier plan. Vous constaterez en même temps que jamais encore la grande et noble mission que vous impose votre vocation de journaliste n'a été plus difficile, plus délicate et plus lourde de responsabilité.

Dans un monde bouleversé, toujours en ébullition et qui à tâtons est à la recherche des voies et moyens qui mènent à la paix et au bonheur de nos peuples, dans ce monde où tant de valeurs ont été renversées ou inverties, où s'en est fait de la diplomatie secrète des cabinets, où chacun veut savoir pour comprendre parce que chacun sait que son bonheur et son destin personnels sont en jeu dans ce monde où l'espace et le temps ne comptent plus, dans cette atmosphère de confusion et de déception générales, qui perdurent malgré les sacrifices énormes de la dernière guerre, vous avez, Messieurs, la difficile et redoutable charge d'informer et de commenter, d'apaiser et d'unir, de conseiller et d'éclairer. Vous qui, par votre profession, participez directement à toutes les manifestations de l'activité humaine, vous qui êtes les intermédiaires entre les grands de ce monde et ceux qui en attendent leur salut, vous qui êtes la grande voix par laquelle s'exprime l'opinion publique, vous avez la noble, mais combien lourde tâche de former cette même opinion publique et, tout en restant fidèles à vos conceptions intimes, de la forger à l'image de la grande patrie humaine à laquelle nous aspirons plus que jamais, de la guider sur les chemins qui mènent vers plus de lumière, vers un avenir meilleur.

Pour achever cette mission, vous avez à votre disposition un outil puissant et redoutable: la presse. Elle sera ce que vous en ferez.

Nous avons la confiance absolue que vous ne décevrez pas ceux qui vous écoutent et qui vous suivent. Nous sommes persuadés que, grâce à vos qualités de journaliste qui sont le courage civique, l'honnêteté et la discipline intellectuelle, vous saurez en toutes circonstances défendre et maintenir ce qui est l'essence même du journalisme: le droit de critique, la liberté d'expression, la liberté tout court.

Je ne voudrais pas terminer cette courte, mais sincère allocution de bienvenue, sans rendre hommage à l'esprit d'initiative, l'ardeur au travail et la volonté de vivre du peuple belge, qualités primordiales qui font honneur à votre nation et qui se reflètent d'ores et déjà dans les immenses travaux préparatoires de l'Exposition Universelle de Bruxelles de 1958 qui, à n'en pas douter, sera le reflet national et mondial de l'effort et du progrès dans tous les domaines d'un petit peuple intelligent et laborieux.

Aussi est-ce de tout cœur que je souhaite à cette gigantesque entreprise un succès dépassant toutes les prévisions tout en exprimant l'espoir que cette exposition contribuera sur le plan humain à sa manière à la compréhension et à l'entente de tous les peuples de bonne volonté.

Messieurs, en levant mon verre je forme les vœux les plus ardents pour que les travaux de ce congrès connaissent le succès le plus complet et pour que la presse de tous les pays apporte, à l'exemple de la presse belge et luxembourgeoise, sa contribution constructive au monde meilleur que tous nous nous efforçons de bâtir.

Vive la presse belge étroitement unie à la presse luxembourgeoise! »

Avant de porter un toast en l'honneur de la Belgique et de l'amitié belgo-luxembourgeoise, M. Hamilius remit à M. Detaille la médaille de la Ville de Luxembourg.

Le Président de l'Association Générale de la Presse Belge (A. G. P. B.) remercia M. Hamilius au nom des journalistes et lui remit au nom de l'A. G. P. B. la grande plaquette de l'Association.

A l'issue de cette réception, les congressistes se rendirent au Casino municipal où un dîner leur fut offert par la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. Ce dîner était présidé par M. Coppé, Vice-Président de la Haute Autorité, qui profita de cette occasion pour esquisser devant les journalistes les réalisations de la Communauté du Charbon et de l'Acier et pour faire le point des problèmes à résoudre dans le cadre du Marché Commun Européen.

M. Detaille remercia M. Coppé pour son allocution et lui remit également la plaquette d'honneur de l'A. G. P. B.

Dimanche, le 8 septembre, au cours de la séance de travail, les congressistes discutèrent deux rapports, le premier présenté par M. Marcel Stijns, Président de la Fédération Internationale des Journalistes, en l'absence de M. Charles Bernard, rapporteur et Président de l'Institut pour Journalistes de Belgique. Ce rapport traitait de l'enseignement du journalisme. Le second rapport, présenté par M. Léon Duwaerts, Secrétaire Général de l'A. G. P. B., traitait du droit de réponse, du secret professionnel et du statut moral du journalisme.

A l'issue des travaux, les motions suivantes furent votées à l'unanimité:

« Le 30^e Congrès national de la presse belge,

Réuni à Luxembourg le 8 septembre 1957 à l'initiative de l'Association Générale de la Presse Belge,

Se réjouit du vote par la Chambre des Représentants du projet de loi relatif au droit de réponse,

Espère que le texte adopté unanimement par la Chambre sera ratifié cette année encore par le Sénat;

Charge le Bureau de l'A.G.P.B. de faire toutes les diligences voulues en vue du dépôt, sur le bureau de la Chambre, par le Gouvernement, comme celui-ci l'a promis, du projet de loi assurant la protection du titre de journaliste professionnel;

Insiste très vivement pour que le Parlement adopte ce projet, approuvé unanimement par l'A.G.P.B., avant la fin de la présente législature;

Charge aussi le Bureau de l'A.G.P.B. de prier, au moment opportun, des parlementaires journalistes et des parlementaires des divers partis de déposer sur les bureaux des Chambres législatives une proposition de loi consacrant le secret professionnel du journaliste. »

« Le 30^e Congrès national de la presse belge,

Réuni à Luxembourg le 8 septembre 1957 à l'initiative de l'Association Générale de la Presse Belge,

Après avoir discuté le rapport établi par M. Charles Bernard, Président de l'Institut pour Journalistes de Belgique et membre de l'Académie royale de langue et de littérature françaises,

Exprime le vœu de voir l'Institut pour Journalistes de Belgique se développer conformément à l'expérience acquise et en accord avec le Centre international d'enseignement supérieur du journalisme de Strasbourg, dont il accepte le programme tel qu'il a été défini au colloque international tenu en cette ville en décembre 1956;

Confie le soin de proposer à cet effet toutes les mesures d'exécution nécessaires au Conseil d'administration de l'Institut pour Journalistes de Belgique qui les soumettra au Comité général de l'A.G.P.B. »

Selon la tradition, des télégrammes d'hommage furent adressés à S. M. le Roi des Belges, à S. M. la Reine Elisabeth, à S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, à S. Exc. M. Achille Van Acker, Premier Ministre de Belgique, et à M. le Chanoine Jean Bernard, Directeur du « Luxemburger Wort », qui se trouvait à l'étranger au moment du congrès.

A l'issue de la séance de travail, les congressistes se rendirent au Monument du Souvenir où M. Georges Detaille, au nom de l'A.G.P.B.,

déposa une couronne de fleurs cravatée des couleurs nationales belges.

A midi, une réception fut offerte aux journalistes par S. Exc. M. Roger Taymans, Ambassadeur de Belgique, dans les salons de l'Ambassade. De nombreuses personnalités de la vie publique luxembourgeoise y étaient présentes.

A 13 heures, un déjeuner, présidé par M. Joseph Bech, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, fut offert par le Gouvernement luxembourgeois à l'Hôtel Bresseur en l'honneur des congressistes. Parmi les personnalités on remarquait M. Henri Fayat, Ministre belge du Commerce Extérieur, les Représentants du Corps diplomatique et plusieurs Membres du Gouvernement luxembourgeois. MM. les Représentants de la presse luxembourgeoise assistaient également à ce déjeuner.

Signalons ici qu'avant le déjeuner le Président du Gouvernement luxembourgeois remit les distinctions suivantes aux dirigeants de la presse belge: à M. Georges Detaille, Président de l'A.G.P.B., la Cravate de Commandeur avec Couronne de l'Ordre Civil et Militaire d'Adolphe de Nassau; à M. Léon Duwaerts, Secrétaire Général de l'A.G.P.B., la Croix d'Officier de l'Ordre de la Couronne de Chêne, et à M. Frans Van Erps, Trésorier de l'A.G.P.B., la Croix de Chevalier de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

De son côté, le Ministre du Commerce Extérieur de Belgique remit à M. Marcel Fischbach, Président de l'Association des Journalistes luxembourgeois, la Cravate de Commandeur de l'Ordre Léopold II; à M. Robert Thill, Président d'honneur de l'Association, la Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold, et à M. Jean Kiefer, Secrétaire-Trésorier, la Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold II.

Déclaration de M. le Président Bech concernant le Siège des Institutions Européennes.

Au moment du dessert, des toasts furent portés par le Président du Gouvernement luxembourgeois à S. M. le Roi des Belges, à la Famille Royale ainsi qu'au peuple belge, et par le Ministre du Commerce Extérieur de Belgique à S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, à la Famille grand-ducale et au peuple luxembourgeois. M. le Président Joseph Bech, au cours de son allocution, fit une importante déclaration, concernant une question de brûlante actualité, la question du siège des futures institutions européennes. En voici le texte:

« Messieurs,

En vous souhaitant la bienvenue dans la capitale du Grand-Duché, je suis heureux aussi de vous souhaiter la bienvenue dans cette capitale européenne que la Ville de Luxembourg est devenue par la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

Désignée en 1952 pour abriter les premiers travaux et les premières réunions de la nouvelle Communauté européenne, la Ville de Luxembourg est devenue par la force des choses, imprévue d'ailleurs en 1952, un siège de fait que les décisions futures des six gouvernements ne pourront que transformer en un siège définitif. Les dispositions que le Gouvernement luxembourgeois et la Ville de Luxembourg ont dû prendre pour installer les services de la Communauté à Luxembourg, leur ont posé des problèmes difficiles auxquels nous sommes pourtant parvenus à apporter des solutions satisfaisantes, tandis que des investissements immobiliers considérables ont complètement transformé certains quartiers de la ville en les élargissant au-delà de tout besoin purement local.

Les services de la CECA ont ainsi trouvé à Luxembourg, dans une atmosphère favorable à leur travail, une installation qui répond à toutes les exigences.

Vous comprenez donc que, devant les discussions qu'a suscitées le problème des sièges d'autres Communautés européennes, j'ai déclaré, il y a quelques semaines, à notre Chambre des Députés que le Gouvernement luxembourgeois ne pourrait donner son accord, indispensable selon les termes du Traité, à un transfert de la Communauté du Charbon et de l'Acier dans une autre ville de la Communauté.

Comme à la CECA viendront s'ajouter, après la mise en vigueur des Traités de Rome, d'autres Communautés européennes, celles du Marché commun et de l'Euratom, il est naturel que la presse et l'opinion publique de nos pays discutent déjà la question des nouveaux sièges à créer.

Mais il est à mon avis trop tôt, alors que les Traités de Rome ne sont même pas encore ratifiés par tous les parlements, pour discuter utilement des problèmes politiquement et administrativement tellement complexes que cette question soulèvera nécessairement.

Et il serait malheureux, si, sur la foi de bruits mal fondés ou de suppositions incontrôlables, on créait maintenant des rivalités nuisibles à la nécessaire entente future des six Gouvernements.

Le Gouvernement luxembourgeois n'a posé aucune candidature nouvelle et si, en ce moment, nous faisons certaines études d'urbanisation, c'est surtout pour préparer un meilleur aménagement de l'emplacement des institutions qui ont déjà leur siège à Luxembourg et pour répondre, le cas échéant, à toute demande que les autres gouvernements pourraient être amenés à nous faire d'un commun accord dans l'intérêt commun de l'Europe que nous sommes en train de construire.

Je suis certain que, dans ces questions comme dans toutes autres, la collaboration belgo-luxembourgeoise s'affirmera, une fois de plus, dans la confiance et l'amitié traditionnelle de nos deux

pays et dans l'intérêt bien compris de chacun d'eux. »

Après cette déclaration, qui fut suivie avec beaucoup d'intérêt, le Président de l'A. G. P. B. répondit en ces termes :

« J'apporte à Monsieur le Président Bech mes remerciements les plus sincères pour la marque d'estime et de confiance qu'il vient de nous donner.

Non seulement il a tenu à honorer les dirigeants de l'Association Générale de la Presse Belge, mais il a fait au sujet du siège des institutions du futur Marché commun une déclaration qui a réjoui Monsieur Fayat et qui sera bien accueillie par le Gouvernement et la population belge.

Cette déclaration, Monsieur le Président, est dans la ligne de l'amitié et de la solidarité agissante qui unit si heureusement la Belgique au Grand-Duché.

Le Luxembourg est un pays heureux et prospère qui a le privilège d'avoir un gouvernement stable et d'être dirigé par des hommes d'Etat éminents.

Son distingué Président Monsieur Joseph Bech bat tous les records de durée ministérielle. Depuis 1921, soit pendant plus de 36 ans, Monsieur Bech a siégé pratiquement sans interruption au Gouvernement grand-ducal. L'honorable Ministre d'Etat détient les portefeuilles des Affaires Etrangères, du Commerce Extérieur et de la Viciculture.

Monsieur Bech jouit du plus grand prestige dans les assemblées internationales. On admire son expérience et son habileté. Il possède une source inépuisable de souvenirs et aussi de bonnes histoires.

Le Président du Gouvernement grand-ducal a été Président de la Commission des Questions politiques et de Sécurité de l'ONU. Il n'a cessé d'être un des animateurs les plus écoutés du Benelux et de l'intégration européenne.

Mais par dessus tout, ce dirigeant chevronné de la politique internationale aime sa Moselle, son vignoble et son Riesling.

A New-York, en 1947, il me disait d'ailleurs, après avoir présidé une séance particulièrement houleuse : "Maintenant, il faudrait un verre de Riesling pour remettre tout en place."

Nous sommes aujourd'hui bénéficiaires de la politique tenace et avisée de Monsieur Bech pour la reconstruction du vignoble luxembourgeois, la sélection des plants, la création de caves coopératives, le tout animé et supervisé par la station expérimentale de l'Etat qui contribue puissamment à nous donner de si bons vins.

C'est dans le triple signe du Grand-Duché ami, de la politique internationale et du bon vin que je vous demande d'applaudir chaleureusement le chef éminent et aimé du Gouvernement luxembourgeois. »

M. Georges Detaille remit ensuite la grande plaquette d'honneur de l'A. G. P. B. à M. le Président du Gouvernement.

Vers 18 heures, les congressistes, auxquels s'étaient joints de nombreux invités luxembourgeois, assistèrent à une réception organisée en leur honneur, dans les salons de l'Hôtel Cravat, par l'Association des Journalistes Luxembourgeois. A cette occasion, le Président de l'A. G. P. B. remit la grande plaquette d'honneur de son association au Président de l'Association des Journalistes Luxembourgeois.

Dimanche soir, l'Association Générale de la Presse Belge offrit un dîner à l'Hôtel Brasseur au cours duquel le Président de l'A. G. P. B. remercia les diverses personnalités pour la bienveillance dont la presse belge a été l'objet au cours de ses assises à Luxembourg. A cette occasion il remit la grande plaquette d'honneur de l'A. G. P. B. à M. le Professeur Joseph Petit, Directeur du Service de Presse gouvernemental.

De son côté, M. Henri Fayat, Ministre du Commerce Extérieur de Belgique, prit la parole pour souligner l'importance du rôle joué par la presse. Il donna également l'assurance aux congressistes de la volonté du Gouvernement belge d'aider les journalistes dans l'aboutissement de leurs efforts concernant la protection légale du titre de journaliste.

En sa qualité de Président de l'Association des Journalistes Luxembourgeois, M. Marcel Fischbach prononça alors une allocution dont voici les termes :

« Sans que l'on fasse siennes toutes les idées d'un de nos illustres Ministres d'Etat, feu Emmanuel Servais, grand ami de la Belgique, il faut convenir que c'est au peuple ami de Belgique que les Luxembourgeois, dans un même élan d'indépendance et de liberté, se sont ralliés en 1830 pour conquérir leur indépendance avec toutes les libertés qu'elle devait comporter. Si cette indépendance fut virtuellement acquise en 1839 au prix, il est vrai, d'une nouvelle amputation de territoire, il reste néanmoins un fait indéniable, à savoir que les grandes transformations politiques qui furent le fruit de la révolution de 1830 n'ont pas seulement gratifié l'humanité d'une nouvelle nation souveraine qui, par la suite, sous le nom de Royaume de Belgique, devait si fortement contribuer à l'essor de la civilisation et de la culture, mais elles ont aussi profondément changé les conditions de vie des Luxembourgeois et marqué pour eux le commencement d'une ère plus heureuse, où ils devaient réellement, après les longues et douloureuses péripéties des dominations successives, devenir les maîtres dans leur maison.

Dois-je rappeler que l'évolution de la démocratie et que le développement de l'économie n'ont jamais ébranlé l'amitié belgo-luxembourgeoise ? Les deux peuples se sont, dans une égale affection, ralliés autour de leurs Maisons souveraines. Ils ont, aux occasions critiques de

l'histoire, au lendemain des deux guerres, répondu en grande majorité à la fidélité et au dévouement des Souverains par des preuves d'un indéfectible attachement et amour pour ces derniers. Aujourd'hui, la Belgique voit dans son jeune et courageux souverain, S. M. le Roi Baudouin, la plus forte garantie de son unité et de sa souveraineté. Les Luxembourgeois ont suivi avec le plus grand intérêt et avec une entière sympathie les débuts du règne du Souverain. Ils n'ont pas été les seuls à admirer la façon dont le jeune Roi, lors de son voyage au Congo, il y a deux ans, a su conquérir les cœurs des indigènes en associant à la dignité royale la plus noble manifestation de ses grandes qualités d'homme qui le font apparaître, aux yeux de ses sujets, à la fois comme le symbole des plus hautes valeurs de la nation et comme le plus compréhensif de chacun d'eux.

Le peuple luxembourgeois, pour sa part, entoure d'un amour filial la Grande-Duchesse Charlotte et le Prince de Luxembourg qui président à ses destinées avec tant d'abnégation et de bravoure aux heures les plus sombres de son histoire d'Etat indépendant. Les deux peuples applaudissent dans un même enthousiasme leurs Princes et Princesses, quand ils assistent aux manifestations publiques. Faut-il ajouter que l'amitié entre la Belgique et le Luxembourg a été scellée pour les temps futurs par le mariage du Grand-Duc Héritier Jean avec la gracieuse Princesse Joséphine-Charlotte de Belgique ? Événement heureux qui depuis, à différentes reprises déjà, a fourni l'occasion aux journalistes belges de nous rendre visite pour faire revivre aux yeux de leurs lecteurs le jeune bonheur qui s'épanouit aussi parfaitement au Château de Betzdorf. Cette union entre les Maisons souveraines de nos deux pays est la meilleure preuve et la garantie absolue de l'amitié entre les deux peuples. La tâche de la presse, de ranimer de temps en temps, et de part et d'autre, l'amitié belgo-luxembourgeoise n'en est rendue que plus aisée.

Quand j'ai dit que l'amitié belgo-luxembourgeoise n'est jamais contredite par la raison, j'ai tenu à faire allusion à l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise qui, depuis trente-cinq ans déjà, fonctionne à l'entière satisfaction de nos populations, à tel point que ni la création de Benelux, ni l'établissement du Marché Commun ne pourraient nous faire consentir à la suppression des organes de cette Union qui a fait ses preuves et qui, pour longtemps encore, sera en avance sur les résultats escomptés de l'intégration économique plus vaste. »

Traitant ensuite du rôle de la presse et de la mission du journaliste, M. Fischbach dit :

« De nos jours, de nombreux exemples sont là pour nous montrer à quel point peut descendre la dignité d'une nation et combien terribles peuvent être les souffrances morales et physiques de ses citoyens, lorsque les libertés fon-

damentales se trouvent jugulées. Or, ces libertés, bien qu'elles soient inscrites dans les constitutions des nations libres, n'ont pas pour autant de valeur intrinsèque. Il faut savoir en faire le meilleur usage, afin qu'effectivement elles puissent servir les institutions sacrées du régime démocratique qui nous garantissent l'ensemble des libertés concrètes dont nous jouissons dans la famille, dans la profession, dans l'Eglise, dans le parti et dans l'Etat.

Exercer le métier de journaliste, éditer un journal, c'est faire usage de la liberté d'expression. N'empêche que tout emploi malsain de cette liberté peut facilement contribuer à sa suppression. Une presse qui détermine ses jugements d'après les passions collectives et qui renonce à apprendre à ses lecteurs à discerner le vrai du faux, se rendra tôt ou tard coupable du déclin de la démocratie.

Le devoir du journaliste est avant tout d'informer et de former. Si les journaux s'empressent d'informer les lecteurs loyalement et efficacement, ils sont en droit de former l'opinion conformément aux principes et doctrines qui leur semblent les meilleurs, sous condition toutefois qu'ils respectent les règles solides de la politique et de la morale en vigueur en bonne démocratie.

En d'autres termes, en démocratie, le bon journaliste, après avoir, par une information bien pesée et complète, mis le lecteur en mesure de se faire un jugement correct sur les chiffres, les statistiques et les graphiques en matière économique et sociale, conserve son entière liberté quant à la direction qu'il désire donner à la formation de l'opinion.

Pour que son travail soit conforme à l'intérêt de la démocratie il suffit qu'il renonce à la démagogie, à la propagande et au mensonge. Personne ne saurait vouloir exiger du journaliste d'être conformiste. S'il a suffi à son devoir d'éveiller l'esprit critique chez le lecteur, nul ne pourra lui imposer la voie doctrinale dans laquelle il estime devoir engager le citoyen.

Malheureusement, dans les pays de l'Occident, tous les journalistes n'ont pas la même conception élevée de leur métier. Trop nombreux sont ceux qui ne respectent qu'une apparente objectivité et qui, au service d'éléments subversifs, n'hésitent pas à façonner leurs lecteurs à l'aide d'une propagande éhontée. Voilà précisément pourquoi il est d'une importance capitale pour nos pays que les journalistes s'organisent en associations et qu'ils défendent leurs intérêts professionnels, non seulement vis-à-vis de leurs patrons, mais également contre les assauts du journalisme indigne.

Dans cet ordre d'idées, je m'en voudrais si je n'exprimais pas mes félicitations à nos confrères de Belgique pour l'immense travail qu'ils viennent de réaliser en tant qu'organisation professionnelle. Si, en Belgique, un projet portant protection du titre de journaliste professionnel, est prêt à être déposé devant la Chambre des Députés et si ce projet a pu faire l'objet des

résolutions de ce 30^e Congrès, cela est dû essentiellement au zèle et à l'ardeur professionnelle de l'A. G. P. B., dont les statuts, le conseil de discipline et la commission de déontologie contribuent grandement à la bonne santé de la presse belge.

Les gouvernements et les parlements de nos pays ont tout intérêt à protéger le titre de journaliste. Ce faisant, des journalistes conscients de leurs devoirs envers la démocratie se forment en groupements, d'où seront exclus tous ceux qui abusent du titre de journaliste.

Nos hommes d'Etat feront œuvre utile en favorisant toutes mesures législatives, qui donnent aux journalistes, dignes de ce titre, la possibilité de protéger leur métier contre toute infiltration malsaine. Tout comme les journalistes se doivent de rendre hommage à des hommes d'Etat de la trempe d'un Joseph Bech, dont notre ami Detaille a eu la gentillesse d'énumérer les mérites, et qui, leur vie durant, ne cessent de se mettre au service de la défense des libertés démocratiques, ces mêmes hommes d'Etat se doivent de reconnaître l'importance de l'apport que les journalistes sont appelés à fournir à la démocratie, afin que celle-ci puisse survivre aux pressions de la perversion totalitaire. Hommes d'Etat et journalistes doivent se soutenir mutuellement. Ce que font ou veulent les premiers, c'est aux derniers de le transformer en esprit public.

Dans ces conditions, pourvu que le bien commun reste l'objectif des gouvernants, la démocratie sera toujours sauvegardée, quelle que soit la composition des gouvernements.

Pour terminer, je voudrais rendre hommage aux dirigeants de l'A. G. P. B. pour l'important travail qu'ils viennent d'accomplir lors de ce 30^e Congrès dans l'intérêt de la profession journalistique. Ces travaux, en ayant pour but le renforcement de la position du journalisme en Belgique, ne manqueront pas de contribuer au rehaussement du prestige de tous les journalistes du monde, soucieux de conserver aux hommes libres les valeurs qui leur sont chères.

Faut-il relever que les journalistes luxembourgeois souscrivent avec enthousiasme aux efforts fournis par leurs confrères belges pour la défense de la profession et de la dignité du journaliste. C'est également dans ce domaine que se confirmera l'amitié belgo-luxembourgeoise pour le plus grand bien de nos deux pays. »

Lundi, le 9 septembre, une excursion fut organisée pour les journalistes belges le long de la Vallée de la Moselle où ils visitèrent les Caves Coopératives du Sud à Remerschen.

Un banquet offert par les communes de la Moselle réunissait une dernière fois les journalistes belges et luxembourgeois à Remich autour du Bourgmaster, M. Nicolas Thill.

Ainsi prit fin, dans l'ambiance de la traditionnelle amitié belgo-luxembourgeoise, le 30^e Congrès de l'Association Générale de la Presse Belge à Luxembourg.

Les Fêtes du Cinquantenaire des Villes de Differdange, Dudelange, Ettelbruck et Rumelange

Quatre villes luxembourgeoises ont célébré cet été le cinquantenaire de leur élévation au rang de Villes. En effet, la qualification de Ville fut attribuée aux localités de Differdange, Dudelange, Ettelbruck et Rumelange par la loi du 4 août 1907. Le cinquantenaire a été célébré par les quatre villes jubilaires qui avaient organisé toute une série de manifestations et de festivités à cette occasion.

Les Festivités à Differdange.

Outre les nombreuses manifestations culturelles, sportives et autres organisées à Differdange, il convient de mentionner plus particulièrement la quinzaine musicale qui fut organisée par la Municipalité de Differdange avec le concours des meilleures sociétés de musique du pays. Cette quinzaine avait connu un très grand succès. La grande exposition avait également attiré un très nombreux public à Differdange.

Toutes les festivités, qui avaient eu lieu à Differdange, furent clôturées par un grand corso fleuri qui parcourut les principales rues de la ville le 18 août. Un très nombreux public était massé le long du parcours emprunté par le cortège. Parmi les personnalités qui assistaient au passage des chars et des divers groupes, on remarquait M. Pierre Frieden, Ministre de l'Intérieur, M. Victor Bodson, Ministre de la Justice, M. Pierre Gansen, Député-Maire de la Ville de Differdange, entouré des membres du Collège échevinal et du Conseil communal, M. Ernest Wurth, Commissaire de district, les Chefs des administrations communales et de diverses administrations de l'Etat, de nombreux bourgmestres et les représentants de la vie culturelle, industrielle et commerciale de Differdange.

Après le corso fleuri, une réception fut offerte par l'Administration municipale en l'honneur des invités dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville. A cette occasion, des discours furent prononcés par M. Pierre Gansen, Bourgmestre de Differdange, M. Ernest Wurth, Commissaire de district, et par M. Pierre Frieden, Ministre de l'Intérieur.

Un banquet réunissait ensuite toutes les personnalités. Dans la soirée, un magnifique feu d'artifice devait mettre le point final aux festivités du cinquantenaire de Differdange.

Les Festivités à Dudelange.

Les festivités du cinquantenaire de la Ville de Dudelange furent ouvertes le 13 juillet par un grand lâcher de pigeons sur la place de

l'Hôtel de Ville. Depuis ce jour et jusqu'au 18 août, un grand nombre de manifestations eurent lieu à Dudelange, parmi lesquelles nous avons retenu plus particulièrement la cérémonie d'hommage aux morts, le corso historique et l'exposition du cinquantenaire.

En effet, le premier dimanche des festivités du cinquantenaire fut consacré à une cérémonie d'hommage aux morts de la Ville de Dudelange.

Un grand cortège se rendit aux deux cimetières de Dudelange. Tandis que les sociétés de musique de la ville exécutèrent la « Sonnerie aux Morts », M. Jean Fohrmann, Député-Maire de Dudelange, déposa des fleurs devant le Monument aux Morts de l'ancien cimetière. Au nouveau cimetière, des fleurs furent déposées par M. Jean Fohrmann, Député-Maire, M. Frank Meyer, Directeur de l'ARBED-Dudelange, et par le Président des Anciens Combattants du Bassin minier.

Le 4 août, un corso historique et fleuri avait été organisé dans la ville jubilaire. La foule avait envahi les rues de la ville. Sur la tribune d'honneur on remarquait, parmi les personnalités, plusieurs Membres du Gouvernement et des Députés, M. Jean Fohrmann, Député-Maire de Dudelange, les Echevins et Conseillers municipaux, M. Ernest Wurth, Commissaire de district, ainsi que les personnalités de la vie religieuse, industrielle et culturelle.

A l'issue du cortège, les personnalités furent reçues dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville où des discours furent prononcés par M. Jean Fohrmann, Député-Maire, et par M. Pierre Frieden, Ministre de l'Intérieur. A cette occasion, M. Jean Fohrmann remit aux invités d'honneur un exemplaire du « Livre du Cinquantenaire » de la Ville de Dudelange.

Le 10 août eut lieu l'inauguration officielle de l'Exposition du Cinquantenaire, dont les thèmes essentiels étaient l'histoire, l'industrie, le folklore, les arts, la philatélie, les sports, la musique et les loisirs.

Cette exposition, qui était une rétrospective de la Ville de Dudelange, fut inaugurée par M. Jean Fohrmann, entouré des personnalités de la ville.

Le 18 août, les festivités du cinquantenaire furent clôturées par un grand feu d'artifice. Ajoutons ici que les fontaines lumineuses et dansantes attiraient tous les soirs un nombreux public sur la place de l'Hôtel de Ville.

Les Festivités à Ettelbruck.

Toute une série de cérémonies marqua également à Ettelbruck le cinquantenaire de la ville.

C'est dans le cadre de ces festivités que fut célébré, cette année, le « Remembrance Day ».

Le 6 juillet eut lieu l'ouverture officielle d'une impressionnante exposition de matériel de guerre de la Force aérienne et de l'Armée américaine, en présence de nombreuses personnalités et d'une très grande foule. Dans la soirée, la population assistait à une grande fête qui fut clôturée par un magnifique feu d'artifice.

Le lendemain, une réception eut lieu à l'Hôtel de Ville, où des toasts furent portés par M. Victor Bodson, Ministre de la Justice, et par le Général Disosway au Président des Etats-Unis et à S. A. R. Madame la Grande-Duchesse. Une grand-messe commémorative fut célébrée en l'église paroissiale pour tous les soldats américains tombés sur le sol luxembourgeois.

Une émouvante cérémonie eut lieu ensuite au Monument du Général Patton en présence de S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg, de M. William H. Christensen, Chargé d'Affaires a. i. des Etats-Unis, le Colonel Roy, Attaché militaire américain, M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, M. Pierre Werner, Ministre de la Force Armée, M. Jules Salentiny, Président de la Cour Supérieure de Justice, M. André Origer, Commissaire de district, les représentants de la Force Armée luxembourgeoise, de la Gendarmerie et de la Police, de nombreux officiers supérieurs de l'Armée américaine, notamment le Général Johnson, successeur du Général Patton, et le Général Disosway de la Force aérienne américaine, des autorités ecclésiastiques, du Bourgmestre d'Ettelbruck, entouré des membres du Collège échevinal et du Conseil municipal.

Des fleurs furent déposées au pied du monument par S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg, M. William H. Christensen, Chargé d'Affaires a. i. des Etats-Unis, et par les représentants de l'Armée et de la Force aérienne américaine. Après l'exécution des hymnes nationaux américain et luxembourgeois, des escadrilles d'avions à réaction américains survolèrent le Monument du Général Patton. Une parade militaire clôturait cette cérémonie.

Au cours de l'après-midi, une démonstration acrobatique d'avions supersoniques, suivie d'un parachutage d'hommes et de matériel militaire, attirait la foule et connut un très grand succès. Une démonstration des cornemusiciens canadiens stationnés à Marville, un concert offert par la 12th Air Force Band et une soirée dansante clôturaient les festivités du « Remembrance Day ».

Rappelons encore que, dans le cadre des festivités du cinquantenaire de la Ville d'Ettel-

bruck, une séance commémorative du Conseil communal eut lieu le 8 août en présence de M. Auguste Collart, représentant S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, M. Pierre Frieden, Ministre de l'Intérieur, M. Nicolas Biever, Ministre du Travail, M. le Dr Emile Colling, Ministre de la Santé Publique, M. Paul Wilwertz, Commissaire Général aux Affaires Economiques, Membre du Gouvernement, les chefs des administrations publiques, les autorités religieuses, de nombreux maires, notamment ceux des autres villes jubilaires du pays, les représentants de l'Armée, de la Gendarmerie et de la Police.

Au cours de cette séance, des discours furent prononcés par M. Marcel Wiser, Bourgmestre d'Ettelbruck, M. Tony Jentges, Directeur de l'Ecole agricole de l'Etat, et M. Pierre Frieden, Ministre de l'Intérieur.

Les Festivités à Rumelange.

A Rumelange, de nombreuses cérémonies et des manifestations de toute sorte ont marqué également les festivités du cinquantenaire de la ville.

Notons que, le 30 juin, une cérémonie se déroula à Rumelange, la « Journée de l'Aviation ». A cette occasion on procéda à l'inauguration solennelle et à la bénédiction d'une pierre monumentale érigée à la mémoire de deux pilotes britanniques tombés le 18 juillet 1952 près de Rumelange avec leur avion civil. Le monument fut dévoilé par M. A. A. W. Landymore, Premier Secrétaire de l'Ambassade de Grande-Bretagne, en présence des autorités locales et des officiers américains et canadiens.

Le 20 juillet eut lieu l'ouverture de l'Exposition du Cinquantenaire et, le 28 juillet, un cortège folklorique parcourut les rues de Rumelange en présence d'une grande foule. Parmi les personnalités on remarquait M. Victor Bodson, Ministre de la Justice, M. Nicolas Biever, Ministre du Travail, M. Paul Wilwertz, Commissaire Général aux Affaires Economiques, Membre du Gouvernement, plusieurs Députés, de nombreux bourgmestres, les autorités ecclésiastiques, etc.

Le 4 août, les fêtes du cinquantenaire furent clôturées par une grand-messe célébrée en l'honneur de Saint-Christophe. Des gerbes de fleurs furent également déposées devant le Monument aux Morts.

Au cours de l'après-midi eut lieu, sous le signe de saint Christophe, la bénédiction des voitures automobiles. Diverses manifestations enfantines et sportives marquèrent la fin des festivités.

Le Vernissage du Salon 1957 du Cercle Artistique

Le 21 septembre 1957 eut lieu, au Musée de l'Etat à Luxembourg, le vernissage du Salon 1957 du Cercle Artistique, placé sous le haut patronage de LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg.

150 tableaux d'une quarantaine d'artistes peintres luxembourgeois et une douzaine d'œuvres de trois sculpteurs y furent exposés.

La cérémonie du vernissage fut présidée par M. Alphonse Weicker, Président du Cercle Artistique. Parmi les nombreuses personnalités qui honoraient cette cérémonie de leur présence on remarquait plusieurs Représentants du Corps diplomatique, M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, M. Pierre Frieden, Ministre des Arts et Sciences, MM. Pierre Winter et Jean-Pierre Winter, Conseillers de Gouvernement, M. Albert Calmes, Ministre plénipotentiaire honoraire, M. Ernest Wurth, Commissaire de district, plusieurs Echevins et Conseillers communaux de la Ville de Luxembourg, M. Paul Wigreux, Président d'honneur du Cercle Artis-

tique, les membres du Comité, les artistes exposants et de nombreux membres protecteurs du Cercle Artistique.

Voici les noms des artistes luxembourgeois dont les œuvres furent exposées au Salon 1957: Beffort Alphonse, Bertemes Roger, Breithoff Michel, Calteux Jean-Pierre, Collette René, Dillenburg Henri, Emringer Eugène, Frégnac Solange, Frégnac Thérèse, Gleis Jean-Pierre, Gørgen Edmond, Goniva Adolphe, Junio Pit, Junius Jean-Pierre, Kieffer Coryse, Kirscht Emile, Kœmptgen Roger, Kolbach Marie-Thérèse, Konsbruck Gérarde, Kreintz Lou, Kuborn Valérie, Leurs Many, Linden Jean-Pierre, Maas Ger, Majerus Emile, Medinger Ferd, Meer Hélène, Nies Alphonse, Poos Hary, Reding Yola, Reichling Paul, Reuter Jeanne, Solofrizzo Vanna-Renée, Steinmetzer Alfred, Tanson Lé, Thillen Marcel, Thilmany Jean-Pierre, Unden Lily, Weber Edouard-Marie, Wigreux Paul. Les trois sculpteurs étaient Hulthen Emile, Kohl Charles et Profant Wenzel.

Nouvelles de la Cour

Le 1^{er} juillet 1957, S. A. R. Monseigneur le Prince a reçu en audience S. Exc. le Comte Karl von Spreti, Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne, qui Lui a présenté le Major Hans-Wolrad Doelling, Attaché de l'Air.

*

Le même jour, S. A. R. Monseigneur le Prince a reçu en audience de congé le Major-General Robert M. Lee, Commandant la 4th Allied Tactical Air Force.

*

Le 2 juillet, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. M. le Dr Germinal Basso, Ministre de la République d'Argentine, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès d'Elle à titre d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire.

*

Le même jour, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. M. le Dr Hector Garcia Godoy Caceres, Ministre de la République Dominicaine, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès d'Elle à titre d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire.

*

Le 4 juillet, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. Rév. Monseigneur Pierre Canisius Jean van Lierde, Evêque titulaire de Porphyre, Sacriste de Sa Sainteté, Vicaire Général de la Cité du Vatican.

*

Le 11 juillet, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience de congé S. Exc. M. Ahmed Ramzy, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire d'Egypte.

*

Le 13 juillet, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. M. Otto Lauri Mikael Hjelt, Ministre de Finlande, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès d'Elle à titre d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire.

*

Le même jour, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. M. Rifki Zorlu, Ambassadeur de Turquie, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès d'Elle à titre d'Ambassadeur Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire.

*

Le 31 juillet fut célébré en l'Eglise Cathédrale de Luxembourg un service religieux pour feu la Grande-Duchesse Marie-Anne à l'occasion du jour anniversaire de son décès.

*

Le 21 septembre, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience de congé S. Exc. M. Malcolm Siborne Henderson, C.M.G., Ambassadeur Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de Sa Majesté Britannique.

*

Le 24 septembre, un communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour annonce qu'à l'occasion du décès de S. M. le Roi Haakon

VII de Norvège la Cour grand-ducale prend le deuil pour une durée de deux semaines.

*

Le 25 septembre, un communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour annonce que S. A. R. Madame la Grande-Duchesse se fera représenter par S. A. R. Monseigneur le Prince aux Funérailles de S. M. le Roi Haakon VII de Norvège.

*

A l'occasion de l'Anniversaire de Naissance de S. A. R. Monseigneur le Prince, le 28 septembre 1957, des listes d'inscription sont déposées au Palais de Luxembourg et au Château de Berg.

Nouvelles diverses

« Independence Day » à Luxembourg.

La commémoration de la Signature à Philadelphie, le 4 juillet 1776, de la Déclaration de l'Indépendance des Etats-Unis a été célébrée à Luxembourg.

Le 3 juillet, l'American-Luxembourg Society a offert dans un hôtel du centre de la ville son traditionnel dîner de l'« Independence Day », auquel prirent part les Représentants du Corps diplomatique, plusieurs Membres du Gouvernement, le Chargé d'Affaires a. i. des Etats-Unis à Luxembourg et M^{me} William H. Christensen, les membres de l'Ambassade des Etats-Unis, le Chef de la Mission américaine auprès de la Haute Autorité de la C. E. C. A. et M^{me} Butterworth, de nombreuses personnalités luxembourgeoises et les membres de l'American-Luxembourg Society.

Au dessert, des toasts furent portés au Président des Etats-Unis et au peuple américain ainsi qu'à S. A. R. Madame la Grande-Duchesse et au peuple luxembourgeois.

Au cours de cette même soirée, des concerts de marches et d'airs américains eurent lieu à la Place d'Armes et à la Place des Martyrs.

Le 4 juillet, une réception offerte par le Chargé d'Affaires a. i. et M^{me} Christensen réunit à l'Ambassade des Etats-Unis les Représentants du Corps diplomatique, les personnalités luxembourgeoises et de nombreux amis des Etats-Unis.

*

Conférence Internationale de la Résistance.

La Conférence Internationale de la Résistance s'est réunie à Bruxelles du 5 au 8 juillet 1957, sous la présidence successive du Général Gérard, Président du Comité d'action de la Résis-

tance, de M. Van der Meersch, Secrétaire général du Comité d'action interallié de la Résistance, et de M. Kreher, Vice-Président de la Fédération internationale libre des déportés et internés de la Résistance.

Onze pays étaient représentés à cette réunion, parmi lesquels figurait également le Luxembourg.

Au cours de cette réunion il fut décidé, entre autres, de créer une commission internationale de liaison et de coordination entre le Comité interallié de la Résistance, la Fédération internationale libre des déportés et internés de la Résistance et les associations de la République Fédérale d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, du Danemark, de France, de Grèce, d'Israël, d'Italie, de Luxembourg, des Pays-Bas et de la Norvège.

*

Congrès de la Fédération Internationale des Travailleurs Chrétiens Réfugiés et Emigrés.

La Fédération Internationale des Travailleurs Chrétiens Réfugiés et Emigrés (F. I. T. C. R. E.), fondée à Paris en 1951 et qui groupe douze organisations nationales des travailleurs exilés des pays d'au-delà du rideau de fer, a tenu son troisième congrès triennal les 5, 6 et 7 juillet 1957, à Luxembourg, sous la présidence d'honneur de M. Gaston Tessier, Président de la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens (C. I. S. C.).

La séance solennelle d'ouverture eut lieu le 6 juillet dans la grande salle du Cercle Municipal. A cette occasion, des allocutions furent prononcées par M. Léonard Rudowski, Président de la F. I. T. C. R. E., M. G. Tessier, Président de la C. I. S. C., M. le Chanoine Al. Nosal, Aumô-

nier Général de la F. I. T. C. R. E., Mgr. Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, M. Léon Wagner, Président de la Confédération des Syndicats chrétiens luxembourgeois, le Dr Stahl, Président de la « Commission Internationale Catholique pour l'Emigration », Mgr. Dejardin, Aumônier Général du « Mouvement Ouvrier Catholique de Belgique », M. le Professeur F. Durcansky, Président du « Conseil des Nations du Bloc Anti-Bolchévique », et M. Eustachiewicz, Représentant de l'« Union Chrétienne Démocrate de l'Europe Centrale ».

*

Journée Européenne à Pétange.

Le 7 juillet 1957 a eu lieu à Pétange la « Quatrième Journée Européenne », placée sous le patronage de M. Joseph Bech, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement. Cette journée réunit de nombreux délégués de la jeunesse ouvrière catholique luxembourgeoise et étrangère.

Après l'inauguration d'une exposition intitulée « Les Ouvriers et l'Europe » au Home Saint-Hubert, des allocutions furent prononcées par M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, et par M. Albert Wehrer, Membre de la Haute Autorité de la C. E. C. A.

En fin de matinée, une messe fut dite en l'église paroissiale, à l'issue de laquelle les participants à la « Journée Européenne » furent reçus à l'Hôtel de Ville par M. Joseph Philippart, entouré des échevins et des conseillers communaux. Au cours de l'après-midi, un cortège se rendit au monument aux morts de Pétange, où des fleurs furent déposées.

Après cette cérémonie, les délégués se réunirent près du Home Saint-Hubert, où des discours furent prononcés par M. Nicolas Margue, ancien Ministre, Membre du Parlement, M. Léon Wagner, Président de la L. C. G. B., et par M. Jean Spautz, Président national de la J. O. C.

*

Les 7 et 8 juillet 1957, le bureau international du Conseil des Communes d'Europe s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Cannes sous la présidence de M. Henry Cravatte, Bourgmestre de Diekirch, Vice-Président du Conseil des Communes d'Europe.

Au cours de cette réunion, le bureau a discuté entre autres des conséquences éventuelles pouvant résulter du marché commun européen sur la vie des communes.

En marge des travaux, une réception eut lieu dans les salons de l'Hôtel de Ville de Cannes en l'honneur des membres du bureau international.

Le 10 juillet, au cours d'une réunion à l'Hôtel de Ville de Nice, M. Henry Cravatte a fait un exposé sur le but et les raisons d'existence du Conseil des Communes d'Europe.

*

Le 12 juillet 1957 a eu lieu à Rosport l'inauguration des travaux de construction du deuxième barrage hydro-électrique de la Sûre par M. Victor Bodson, Ministre des Travaux Publics et de l'Energie, entouré de nombreuses personnalités luxembourgeoises et étrangères.

Le coût de ce barrage s'élève à 120 millions de francs, tandis que le coût du barrage actuellement en construction s'élève à 46 millions de francs.

La production d'énergie électrique de la centrale de Rosport, qui serait prête au printemps 1959, est évaluée à 22 millions de kWh.

*

La Fête Nationale Française à Luxembourg.

Le traditionnel banquet du 14 juillet organisé chaque année par les « Amitiés Françaises » a réuni cette année plus de 200 convives dans un grand hôtel du centre de la Ville.

A la table d'honneur avaient pris place M. Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour, M. Pierre-Alfred Saffroy, Ambassadeur de France, les Membres de l'Ambassade de France, les Représentants du Corps diplomatique, le Président du Conseil d'Etat, plusieurs membres du Gouvernement, le Président de la Cour Supérieure de Justice, le Bourgmestre de Luxembourg et de nombreuses personnalités luxembourgeoises.

Au cours du banquet, l'Harmonie Municipale offrit son aubade traditionnelle devant l'hôtel où eut lieu le banquet. Elle y fut saluée par M. l'Ambassadeur de France. Au dessert, des toasts furent portés au Président de la République française et au peuple français ainsi qu'à S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, aux membres de la Famille grand-ducale et au peuple luxembourgeois. Dans la capitale et dans de nombreuses villes du pays, des concerts de musique française furent donnés.

Le 14 juillet, M. l'Ambassadeur de France donna une réception dans les salons de l'Ambassade.

*

Signature à Luxembourg

d'un Accord pour un Baccalauréat européen.

Le 15 juillet 1957, les plénipotentiaires désignés par les Gouvernements d'Allemagne, de Belgique, de France, d'Italie, du Luxembourg et des Pays-Bas ont signé au Ministère des Affaires Etrangères à Luxembourg, sous la présidence de M. Joseph Bech, Président du Gouvernement luxembourgeois, un Accord réglementant le Baccalauréat européen destiné à sanctionner les études accomplies à l'Ecole européenne.

Cet accord complète la convention intervenue le 12 avril dernier entre les mêmes Parties contractantes, pour instituer, sous leur direction commune, au siège de la CECA, un établissement

d'enseignement qui réunit dans un même système d'éducation, inspiré des meilleures traditions de ces six pays, des enfants de nationalités et de langues différentes.

L'examen du Baccalauréat européen sera subi par les élèves des diverses sections linguistiques sur la base d'un programme commun, au terme du cycle des études secondaires dont la structure et le programme ont été eux-mêmes harmonisés. Il sera passé devant un Jury international, présidé à tour de rôle par un professeur d'université de chacun des pays. Aux titulaires de ce diplôme du Baccalauréat européen, la signature de la convention garantit, sur la base de l'équivalence avec les diplômes nationaux, la reconnaissance dans leur propre pays de tous les avantages liés à la possession d'un tel diplôme, ainsi que l'accès aux universités et établissements d'enseignement supérieur sur le territoire des parties contractantes.

*

La Fête Nationale Belge.

La Ville de Luxembourg, pavoisée aux couleurs belges, a célébré le 20 juillet 1957 la Fête Nationale Belge. Des concerts furent donnés à cette occasion par les diverses harmonies de la Capitale.

Une réception fut offerte par le nouvel Ambassadeur de Belgique à Luxembourg, M. Roger Taymans, dans les salons de l'Ambassade. De nombreuses personnalités luxembourgeoises et étrangères assistaient à cette réception.

L'Union Royale Belge, de son côté, avait offert au Casino de Luxembourg un banquet présidé par M. l'Ambassadeur de Belgique, auquel assistaient S. Exc. M. le Grand Maréchal de la Cour, les Représentants du Corps diplomatique résidant à Luxembourg, le Président du Conseil d'Etat, plusieurs Membres du Gouvernement, le Président de la Cour Supérieure de Justice, un Représentant de la Haute Autorité de la C. E. C. A., le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg ainsi que de nombreuses autres personnalités luxembourgeoises.

Au dessert, des toasts furent portés à S. M. le Roi des Belges et à S. A. R. Madame la Grande-Duchesse.

*

La Fête Nationale Polonaise.

A l'occasion de la Fête Nationale Polonaise, le Consul de la République Populaire de Pologne et M^{me} Juliusz Kotowski, assistés de plusieurs membres du Consulat général de Pologne à Bruxelles, avaient organisé, le 22 juillet 1957, dans les salons d'un grand hôtel du centre de la ville, une réception qui avait réuni de nombreuses personnalités luxembourgeoises et étrangères, parmi lesquelles on remarquait les Représentants du Corps diplomatique et consulaire, plusieurs membres du Gouvernement, le Prési-

dent de la Cour Supérieure de Justice, le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, plusieurs chefs d'administrations de l'Etat ainsi que les représentants de la vie culturelle, industrielle et financière.

*

Rapport annuel sur Benelux.

Le Conseil consultatif interparlementaire de Benelux, institué le 5 novembre 1955, doit être saisi chaque année par les trois gouvernements de Benelux d'un rapport commun portant sur les problèmes suivants: la réalisation et le fonctionnement de l'union économique, le rapprochement culturel, la coopération dans le domaine de la politique extérieure et l'unification du droit.

Le 15 juin 1957, le premier rapport annuel traitant de la réalisation et du fonctionnement de l'union économique, a été approuvé par le Comité des Ministres et présenté le 30 juillet 1957 au Conseil Consultatif Interparlementaire. Ce rapport a été publié dans le Bulletin trimestriel Benelux.

Le rapport expose les réalisations de l'Union douanière néerlando-belgo-luxembourgeoise et différentes phases de son acheminement vers l'Union économique. Les sujets suivants sont traités dans les divers chapitres du rapport: la libre circulation des personnes et la coordination en matière sociale, la libre circulation des biens et la coordination des politiques en matière économique, la libre circulation des capitaux et la coordination des politiques en matière financière, les différents stades de l'élaboration d'une seule entité économique à l'égard des pays tiers. Une liste des principaux arrangements intervenus entre les pays de Benelux de 1943 à 1956 est publiée en annexe.

*

Festival International de Théâtre à Wiltz.

Dans le cadre du vieux château féodal de Wiltz s'est déroulé du 27 juillet au 4 août 1957 le Festival International de Théâtre.

Au programme figuraient « La Tosca », opéra en trois actes de G. Puccini. Le rôle du peintre était tenu par le ténor Libero de Luca, du Grand Opéra de Paris, celui de la Tosca par Berthe Monmart, de l'Opéra de Paris, celui de Scarpia par René Bianco, de l'Opéra de Paris, et celui du sacristain par Fernand Kœnig, de Luxembourg. La direction artistique était assurée par Georges Génin, de l'Opéra de Paris, la direction musicale par le grand orchestre de Radio-Luxembourg sous la direction du Maître Henri Pensis, les chœurs de la Chorale municipale de Diekirch étaient dirigés par Joseph Kinzé. — « Iphigénie en Tauride », de Goethe, était joué les 1^{er} et 2 août. Le rôle d'Iphigénie était tenu par Maria Wimmer, pensionnaire des théâtres de Dusseldorf et du Kurfürstendamm de Berlin,

celui de Thoas par Vasa Hochmann, celui d'Oreste par Rolf Henninger, celui de Pylade par Gunter Strack et celui d'Arkos par Eugène Heinen. La mise en scène était assurée par Vasa Hochmann.

Le festival se termina par un grand concert donné le 4 août par la Musique de la Garde grand-ducale sous la direction du Capitaine Albert Thorn.

Le Festival International de Théâtre de Wiltz était organisé par les « Amis du Festival », dont le conseiller artistique est M. le Professeur Eug. Heinen.

*

Le 1^{er} août 1957, M. Victor Larock, Ministre des Affaires Étrangères de Belgique, a reçu l'Ambassadeur du Luxembourg à Bruxelles et le Baron van Lynden, Chargé d'Affaires a. i. des Pays-Bas, avec qui il a procédé à la signature de deux protocoles prorogeant l'un l'accord du 8 juillet 1954 relatif à la libération des transferts de capitaux entre l'U. E. B. L. et les Pays-Bas, l'autre le protocole du 6 juillet 1956 entre la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg concernant le traitement national en matière d'adjudications de travaux et d'achats de marchandises.

*

Le 10 août 1957, l'Administration des Ponts et Chaussées a ouvert un concours d'offres pour la construction d'un pont au-dessus de la Vallée de l'Alzette sur le territoire de la Ville de Luxembourg.

Ce concours international concerne l'exécution de tous les travaux de génie civil et porte notamment sur l'élaboration des plans et calculs de stabilité ainsi que l'exécution de l'ouvrage.

Le pont, qui doit relier la hauteur de Kirchberg au plateau avoisinant, le parc de la Fondation Pescatore, aura une longueur approximative de 500 mètres: Il sera particulièrement tenu compte des conceptions architecturales et de leur adaptation au paysage.

*

Le 26 août 1957, jour anniversaire de la mort, à Crécy, de Jean l'Aveugle, Roi de Bohême, Comte de Luxembourg, une messe commémorative fut dite à l'église du Grund; ancienne église abbatiale de Neumunster, où la dépouille mortelle du héros national luxembourgeois reposait durant plusieurs siècles.

Le curé et la paroisse du Grund ont l'intention de reprendre la tradition séculaire d'un service religieux en faveur de Jean l'Aveugle, pour l'âme duquel fut dite, jusqu'à la Révolution française, une messe commémorative à l'église du Grund.

*

Commémoration du quinzième anniversaire de la grève générale de 1942.

Il y a quinze ans, le 31 août 1942, les sirènes des usines du pays s'étaient mises à hurler pour marquer la protestation du peuple luxembourgeois contre l'annexion du Luxembourg au Reich et l'enrôlement de force de la jeunesse luxembourgeoise dans la Wehrmacht.

Le déclenchement de la grève générale de 1942, qui fut la première révolte ouverte d'un pays occupé par l'envahisseur, avait eu alors un très grand retentissement dans tous les pays du monde libre.

A l'occasion du quinzième anniversaire de cet événement héroïque, des manifestations eurent lieu dans les divers centres industriels du pays en l'honneur des héros de cette grève.

A Wiltz, une messe commémorative fut dite dans la crypte du Monument National de la Grève par Mgr. Dr Prosper Colling, Curé-Doyen, en présence du Bourgmestre, entouré des membres du Collège échevinal et du Conseil communal et des membres des familles des victimes de la grève. La population de Wiltz, les élèves des écoles, les membres du corps enseignant et les parents des familles déportées assistèrent, devant le monument, à cette cérémonie religieuse.

A 11 heures, les sirènes se mirent à hurler et les cloches des églises sonnèrent pendant cinq minutes. Des fleurs furent déposées devant la plaque commémorative à la Tannerie de Wiltz. Un cortège parcourut les rues de la ville, pour se rendre au Monument National de la Grève, où des gerbes de fleurs furent déposées par le Bourgmestre de Wiltz, M. Michel Kreins, le Chef du Mouvement de la Résistance et les représentants des Syndicats, tandis que retentit la « Sonnerie aux Morts ».

A Schifflange, un grand cortège, composé des autorités locales, des diverses sociétés de Schifflange et des associations patriotiques, se dirigea à travers les rues de la localité, richement pavoisées, en direction de l'Hôtel de Ville, où M. le Député-Maire Denis Netgen évoqua les heures glorieuses et les suites tragiques de la grève générale de 1942.

A 18 heures, lorsque retentirent les sirènes de la ville et des usines, des fleurs furent déposées devant les plaques commémoratives à l'Hôtel de Ville et aux usines de Schifflange par l'Administration communale, les différents Syndicats, les groupements de résistance et les anciens camarades de travail des victimes de la grève. Les manifestations se terminèrent par un concert patriotique donné par l'Harmonie municipale.

Pour commémorer la grève de 1942, les sirènes des usines de Differdange retentirent peu après 9 heures du matin et le personnel de l'usine HADIR cessa le travail pendant un quart d'heure. La Direction de la S. A. HADIR, ainsi que les Présidents de la délégation ouvrière et

de la délégation des mineurs, le représentant des employés d'usine, le représentant de la L.P.P.D. et de nombreux parents des héros de la grève se rassemblèrent près du monument commémoratif, devant le bâtiment de l'administration centrale de HADIR, pour y déposer de magnifiques gerbes de fleurs.

Une cérémonie commémorative eut lieu également à Esch-sur-Alzette, où le Monument aux Morts fut fleuri à l'occasion du quinzième anniversaire de la grève générale de 1942.

*

Cérémonie commémorative à Hinzert.

Le 31 août 1957, la veille du 18^e anniversaire du déclenchement de la deuxième guerre mondiale, qui est également le 15^e anniversaire du déclenchement de la grève générale au Luxembourg contre l'envahisseur qui décréta alors l'enrôlement de force de la jeunesse luxembourgeoise dans la Wehrmacht, une cérémonie commémorative eut lieu sur les lieux de l'ancien camp de concentration de Hinzert, où furent internés plus de 1500 Luxembourgeois.

A cette cérémonie prirent part 200 jeunes gens de huit pays, à savoir: la République Fédérale d'Allemagne, la Belgique, le Danemark, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas.

Dans la soirée, à la lueur des flambeaux, un cortège se dirigea vers le monument des victimes du camp de concentration, où des couronnes de fleurs furent déposées.

Des discours furent prononcés à cette occasion par M. Arthur Calteux, Président du Mouvement Fédéraliste luxembourgeois, M. Jean Becker, Secrétaire Général du Mouvement Fédéraliste français, M. Noël-Frère, représentant du Mouvement Fédéraliste belge, M. Herbert Scheffler (République Fédérale d'Allemagne), ainsi que par des représentants de l'Italie et des Pays-Bas.

Parmi les personnalités qui assistaient à cette cérémonie, on remarquait le Comte Karl von Spreti, Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne à Luxembourg.

*

Au cours du congrès annuel de la Fédération Internationale des Associations d'Instituteurs (F.I.A.I.), qui s'est tenu à Francfort au cours du mois d'août 1957, M. Joseph Linster, instituteur à Luxembourg, secrétaire général de la Fédération des Instituteurs luxembourgeois, a été élu président de la F.I.A.I. en remplacement du professeur Henri Rodenstein (Allemagne), dont le mandat venait à expiration.

La F.I.A.I. a son siège social à Lausanne et groupe 27 associations nationales. Elle fait partie, avec la Fédération Internationale des Professeurs de l'Enseignement secondaire officiel, de la Confédération Mondiale des Organisations de la Profession enseignante, au sein de

laquelle elle représente les intérêts plus particuliers de l'enseignement primaire. Les plus grandes organisations professionnelles de l'Angleterre, de la France, de l'Allemagne, du Japon, de la Belgique et de l'Australie sont, cette année, représentées au bureau exécutif de la Fédération Internationale.

*

Inauguration du Monument aux Morts de Bonnevoie.

Le 8 septembre 1957 a eu lieu à Bonnevoie l'inauguration du Monument aux Morts par S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc héritier.

Les cérémonies débutèrent le matin par un service religieux solennel célébré en l'église de Bonnevoie. Au début de l'après-midi, toutes les sociétés de Bonnevoie ainsi que les diverses associations patriotiques se rendirent en cortège à l'église, où eut lieu un service religieux commémoratif célébré par Mgr. Léon Lommel, Evêque de Luxembourg.

A l'issue du service religieux, un cortège se rendit au cimetière de Bonnevoie. Devant le monument, de nombreuses personnalités étaient présentes. On y remarquait M. Pierre Frieden, Ministre de l'Intérieur, M. Victor Bodson, Ministre de la Justice, M. Pierre Werner, Ministre des Finances, M. Albert Wehrer, Membre de la Haute Autorité de la C.E.C.A., plusieurs députés, M. Emile Hamilius, Député-Maire de la Ville de Luxembourg, entouré de plusieurs membres du Collège échevinal et du Conseil communal, M. Henri Wies, Commissaire de Police, M. Alphonse Osch, Président de l'Union des Mouvements de Résistance, ainsi que les représentants de la communauté israélite à Luxembourg.

S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc héritier, accompagné du Capitaine Norbert Prussen, Aide de camp, fut reçu à l'entrée du cimetière par M. Pierre Hengen, Président du Comité d'organisation. Des discours furent prononcés par le Président de l'Entente des Sociétés de Bonnevoie, par M. Emile Hamilius, Député-Maire, et par M. Pierre Frieden, Ministre de l'Intérieur.

Tandis que retentit la « Sonnerie aux Morts », Son Altesse Royale dévoila le monument aux morts. Mgr. Jean Hengen, Vicaire général, procéda ensuite à la bénédiction religieuse.

De nombreuses gerbes de fleurs furent déposées au pied du monument par S. A. R. le Grand-Duc héritier, par toutes les sociétés groupées dans l'Entente de Bonnevoie, par les associations patriotiques et par la communauté israélite de Luxembourg.

*

Monument aux Mineurs.

Le 8 septembre 1957 a eu lieu à Kayl l'inauguration d'un monument érigé en l'honneur des

ouvriers mineurs luxembourgeois tombés au champ du travail.

Cet imposant monument de pierre et d'acier, qui a été érigé aux abords de la grotte de la «Le'wfrächen», domine la Vallée de Kayl.

La cérémonie était présidée par Mgr. Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, assisté de Mgr. Jules Jost, Secrétaire de l'Evêché, M. le Chanoine Dupong, Curé de Kayl, et M. le Chanoine Weber, Curé-Doyen d'Esch-sur-Alzette. Parmi les personnalités on remarquait M. le Dr Emile Colling, Ministre de la Santé Publique, plusieurs députés, M. Joseph Mille, Bourgmestre de la Commune de Kayl, entouré des membres du Collège échevinal et du Conseil communal, les représentants de l'industrie minière et de l'industrie sidérurgique.

Après l'allocution de bienvenue de M. le Bourgmestre de Kayl, Mgr. l'Evêque procéda à la consécration de la cloche du monument. Ensuite, M. Ernest Zimmer, Chef-Mineur, prononça une allocution, au cours de laquelle il parla du dur travail des mineurs et de l'esprit de sacrifice qui les anime.

Après que Mgr. l'Evêque eut également pris la parole, il dévoila la tombe symbolique et procéda à la bénédiction du monument.

Une réception à l'Hôtel de Ville de Kayl, donnée en l'honneur des personnalités, clôturait la cérémonie.

*

Réunion du Groupement « Ardenne-Eifel » à Prüm.

Du 7 au 9 septembre 1957 se sont déroulées à Prüm les journées d'études du Groupement européen « Ardenne-Eifel », qui est présidé par le sénateur belge M. le Baron Nothomb.

Ce groupement, qui s'est donné pour tâche de dégager l'unité de la région Ardenne-Eifel dans le cadre d'une politique européenne régionale, tient régulièrement des assises dans chacun des quatre pays membres de ce groupement, à savoir: la République Fédérale d'Allemagne, la Belgique, la France et le Luxembourg.

Après avoir visité la basilique, l'abbaye et le séminaire épiscopal, les participants assistèrent à l'inauguration de l'exposition internationale « L'Art dans les Ardennes et l'Eifel », aménagée dans les locaux de l'Ecole professionnelle de l'arrondissement de Prüm. Cette manifestation était complétée par des expositions annexes: exposition touristique, exposition de trophées de chasse, exposition forestière portant plus spécialement sur les relations de l'homme avec la forêt et exposition didactique mettant en lumière certains problèmes agricoles propres à l'arrondissement de Prüm.

La première journée fut clôturée par l'ouverture du camp international de la jeunesse, dont la devise est « Europe, notre Avenir ».

Diverses manifestations populaires marquèrent le déroulement de cette rencontre européenne à Prüm. Chants, danses folkloriques, défilé de sociétés de musique, cortège, concerts, matches internationaux de football et démonstrations aériennes donnèrent à la ville un aspect de fête.

Dimanche, un déjeuner fut offert par les organisations touristiques du Land Rhin-Palatinat en l'honneur des personnalités.

Aux différentes réunions des commissions d'études, plusieurs problèmes furent examinés, notamment: la géographie et l'histoire communes, les activités touristiques, les échanges de manifestations culturelles, la protection de la nature et la défense des intérêts économiques communs.

Le Gouvernement luxembourgeois était représenté à cette rencontre par M. le Dr Emile Colling, Ministre de l'Agriculture et de la Santé Publique.

Dimanche soir eut lieu un banquet offert aux personnalités belges, françaises et luxembourgeoises par le Ministre-Président du Land Rhin-Palatinat. A cette occasion, des discours furent prononcés par M. Steinlein, Regierungspräsident de Trèves, M. Saulnier, Préfet des Ardennes, M. Schmit-Degenhart, Regierungspräsident de la Province d'Aix-la-Chapelle, le Baron Nothomb, Président du Groupement « Ardenne-Eifel », et M. Georges Wagner, membre de la Chambre des Députés luxembourgeoise.

Parmi les nombreuses personnalités on remarquait le Baron de Gruben, Ambassadeur à Bonn, le Comte Karl von Spreiti, Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne à Luxembourg, et M. Beurnel, représentant l'Ambassadeur de France.

La dernière manifestation a été la plantation, par le Baron Nothomb et les quatre Vice-Présidents du Groupement « Ardenne-Eifel », sur les hauteurs de Blankenheim, du premier jalon du sentier touristique international des quatre Ardennes.

*

Simplification

du régime des importations et des exportations.

Le Gouvernement luxembourgeois, en accord avec le Gouvernement belge, vient de prendre certaines mesures destinées à simplifier les formalités administratives imposées jusqu'à présent aux importations et aux exportations.

Les arrêtés relatifs à ces mesures seront publiés au « Mémorial » dans les premiers jours et entreront en vigueur le 1^{er} octobre 1957.

Pour toute une série de produits il ne sera plus nécessaire, à partir de cette date, de produire lors de l'importation ou de l'exportation, ni licence, ni déclaration-licence.

Dans le cadre du régime futur, une licence ne devra plus être sollicitée auprès de l'Office des

Licences que pour les marchandises et pour les pays désignés par les nouveaux arrêtés.

La licence pourra être présentée aux services de la douane sans avoir été munie au préalable du visa d'une banque.

Pour les marchandises exemptes de la licence, un avis de forme très simplifiée sera souscrit en douane en vue d'informer l'Institut Belgo-Luxembourgeois du Change des importations et des exportations réalisées. Cet avis ne sera requis que pour les opérations d'une valeur supérieure à 10.000 francs. Il pourra même être signé par un agent en douane. La déclaration-licence sera abandonnée.

Le Paiement des importations et des exportations continuera à être effectué conformément aux dispositions de la réglementation prises par l'I. B. L. C. en exécution des arrêtés du 10 novembre 1944 et du 23 juillet 1945 relatifs au contrôle du change. Ces paiements devront se faire selon les modalités qui seront fixées par le règlement dudit Institut. Ils auront lieu, en ce qui concerne les opérations soumises à licence, sur présentation des volets de paiement de la licence (certificat de priorité) et, en ce qui concerne les opérations exemptes de licence, moyennant l'établissement d'une déclaration destinée à l'I. B. L. C. Les avis d'importation ou d'exportation, souscrits en douane, pourront être utilisés à cette fin. La déclaration de créance est également supprimée.

Pour les opérations d'importation et d'exportation qui n'excèdent pas 10.000 francs belges, le paiement peut avoir lieu sans observation des formalités dont il est question à l'alinéa précédent.

L'attention des intéressés est attirée sur la possibilité de se procurer très prochainement de plus amples précisions au sujet du nouveau régime dans l'Instruction « Licences-Avis d'importation et d'exportation » de l'Administration des Douanes et Accises et dans le règlement I de l'Institut Belgo-Luxembourgeois du Change ».

*

*Réunion à Luxembourg
de la Commission Internationale
de l'Expertise du Beurre.*

La quatrième réunion internationale de l'expertise du beurre a eu lieu à Luxembourg du 7 au 9 septembre 1957 avec la participation des pays suivants: République Fédérale d'Allemagne, Belgique, Danemark, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suède et Suisse. L'Autriche, la Finlande et la France avaient envoyé des observateurs à la réunion de Luxembourg.

L'origine de l'expertise internationale du beurre est due à une initiative luxembourgeoise. En effet, cette idée fut soulevée par les membres de la commission luxembourgeoise du contrôle du beurre lors d'une réunion, en 1950,

avec leurs collègues hollandais à Rœrmond et Breda. L'idée fut reprise en 1953 par M. F. T. Keestra, Directeur du bureau de contrôle à Amsterdam. Trois réunions internationales de l'expertise du beurre ont eu lieu depuis lors à Rœrmond (Pays-Bas) en 1954, à Krefeld (Allemagne) en 1955 et à Lucerne (Suisse) en 1956.

Rappelons ici qu'au Luxembourg la qualité du beurre est contrôlée par une Commission de contrôle du beurre instituée en 1938. Cette commission procède annuellement à une trentaine de contrôles de la qualité du beurre dans toutes les laiteries luxembourgeoises, et ceci sans en avertir au préalable les laiteries.

Les travaux de la quatrième réunion internationale commencèrent le 7 septembre dans les salles de la Chambre des Métiers à Luxembourg. Le but essentiel de cette réunion était d'obtenir un aperçu sur les méthodes et les critères employés dans les divers pays lors du contrôle du beurre, d'utiliser dans la mesure du possible des bases uniformes pour juger la qualité du beurre et pour classer les différents échantillons dans l'une des trois catégories prévues par le règlement.

Les travaux principaux eurent lieu lors d'une réunion du 9 septembre. A cette occasion, une allocution de bienvenue fut prononcée par M. Camille Hansen, Directeur de l'Administration des Services Agricoles. M. Joseph Bervard, Président de la Chambre des Métiers, prononça également une allocution. On notait en outre la présence de M. Aloyse Schœben, Préposé au Service technique des laiteries du Ministère de l'Agriculture.

Lors de leur réunion à Luxembourg, les « tastebeurre » visitèrent un milk-bar à Mondorf-les-Bains, la Cave coopérative de Wellenstein, la nouvelle construction de la laiterie de Luxembourg ainsi que les installations de la laiterie d'Ettelbruck.

*

Timbres-Poste Européens 1957.

Le 16 septembre 1957, l'Administration des Postes, Télégraphes et Téléphones de Luxembourg a émis simultanément avec les Administrations postales de la République Fédérale d'Allemagne, de Belgique, de France, d'Italie et des Pays-Bas des timbres-poste spéciaux « Europa 1957 ».

Le sujet des vignettes, s'inspirant d'une idée commune — l'Europe Unie, facteur de paix et source de prospérité — a été traité librement par chacun des pays intéressés. Les timbres luxembourgeois sont sortis dans les valeurs de 2,— fr., 3,— fr. et 4,— fr. Dessinées par l'artiste luxembourgeois Gusty Mersch, les figurines ont été gravées et imprimées en taille douce par l'imprimerie Joh. Enschede & Fils, à Haarlem (Pays-Bas).

*

Signature

du Traité d'Union Economique Benelux.

Réunis aux Etats-Unis à l'occasion de l'Assemblée générale des Nations-Unies, M. Victor Larock, Ministre des Affaires Etrangères de Belgique, M. J. M. Luns, Ministre des Affaires Etrangères des Pays-Bas, et M. Joseph Bech, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères du Luxembourg, ont procédé, le 17 septembre 1957, à New-York, à la signature du Traité d'Union Economique Benelux.

Le Traité sera maintenant soumis au Conseil interparlementaire consultatif de Benelux. Dès qu'il sera approuvé par les trois Parlements et ratifié par les Gouvernements intéressés, ce Traité entrera en vigueur et remplacera la Convention douanière néerlando-belgo-luxembourgeoise qui a été conclue à Londres le 5 septembre 1944 et complétée par un Protocole signé à La Haye le 14 mars 1947.

Rappelons qu'à l'occasion de l'apposition de la paraphe sur le Traité d'Union Economique par les trois Ministres des Affaires Etrangères, un déjeuner réunissait sept cents convives à New-York, au Waldorf Astoria. Le Baron Silvercruys, Ambassadeur de Belgique, M. Van Roijen, Ambassadeur des Pays-Bas, H. Hugues Le Gallais, Ambassadeur du Luxembourg, et M. Cabot-Lodge, Représentant des Etats-Unis, assistèrent à ce déjeuner.

*

Le Luxembourg à l'Exposition Universelle de 1958.

Le 17 septembre 1957, M. Guillaume Konsbruck, Commissaire Général du Luxembourg à l'Exposition Universelle de 1958, entouré des membres du Comité Permanent, a donné une conférence de presse à l'occasion de la présentation des maquettes du Pavillon du Grand-Duché à l'Exposition Universelle de Bruxelles en 1958.

Rappelons qu'au cours d'une conférence, qui eut lieu le 5 juin 1956, il avait été donné connaissance du résultat du concours publique organisé entre architectes luxembourgeois pour la construction du pavillon grand-ducal. On se souvient que MM. les Architectes René Mailliet et Pierre Reuter avaient été chargés d'exécuter ensemble ce pavillon. C'est en étroite collaboration avec le Commissariat et les différents comités constitués que cette équipe s'est mise à la tâche depuis lors.

Le Commissariat Belge avait insisté dès le début sur le fait qu'il s'agira à Bruxelles, en 1958, d'une Exposition Universelle et non pas d'une foire commerciale. Le Comité Permanent a donc dû éliminer toute idée de stand par firme et réaliser principalement la présentation sous une forme collective, tout en respectant le thème général qui se résume comme suit: L'Homme

en 1958; le Monde pour l'Homme; Bilan du Monde moderne.

La tâche la plus ardue était de déterminer ce qui devait être présenté du point de vue luxembourgeois, le thème général devant être respecté.

Finalement, le Comité Permanent arrêta le programme de présentation suivant: la Dynastie, la vie religieuse, sociale, culturelle et artistique; l'agriculture, la viticulture, les forêts; les industries (la métallurgie et les industries moyennes exportatrices); l'industrie touristique; Radio-Télé-Luxembourg, les banques, les P.T.T., les grands travaux (barrage, aéroport, etc.) et, enfin, les projets de développement d'urbanisation de la Ville de Luxembourg en fonction de la Communauté européenne.

Au cours de cette conférence, M. Tony Biver, Architecte-Conseil du Commissariat, donna des détails techniques sur la conception du pavillon et son aménagement intérieur.

Ajoutons encore que la journée nationale luxembourgeoise à l'Exposition Universelle est fixée au lundi, 19 mai 1958. Cette journée sera marquée par une cérémonie officielle organisée par le Commissariat Général Belge. A cette réception s'ajoutera un programme qui sera préparé par le Commissariat luxembourgeois.

La cérémonie de la « Journée Luxembourgeoise » se déroulera en présence de LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg.

*

A la suite d'une invitation qui avait été adressée par les visiteurs soviétiques lors de la dernière foire internationale de Luxembourg aux différentes associations économiques luxembourgeoises, M. Paul Weber, représentant la Chambre de Commerce, M. Aloysé Gauché, représentant les sociétés d'assurance et les exploitations de cinémas, et M. Joseph Bervard, représentant les associations des classes moyennes, se sont rendus en U.R.S.S. pour un voyage d'étude de dix jours au cours du mois de septembre 1957.

*

L'Association des Universitaires d'Europe, présidée par le Professeur Al. Dempf, de Munich, a tenu une réunion à Luxembourg les 21 et 22 septembre 1957.

Cette association, qui groupe environ 150 membres, est divisée en trois groupes de travail, chargés de l'étude des problèmes économiques et sociaux, des problèmes juridiques et des problèmes culturels.

*

Commission Internationale de l'Etat Civil.

Les 26 et 27 septembre 1957 s'est tenue à Luxembourg la 10^e Assemblée Générale de la

Commission Internationale de l'Etat Civil qui groupe actuellement les pays suivants: République Fédérale d'Allemagne, Belgique, France, Luxembourg, Pays-Bas, Suisse et Turquie.

La délégation luxembourgeoise était composée de M^e Henri Delvaux, Avocat général, Président de la délégation, M^e Léon Liesch, Juge, M. Elmar Leick, Conseiller de Gouvernement au Ministère de la Justice, M^e Etienne Klein, Substitut du Procureur Général, M. Louis Meyer, Secrétaire du Parquet, et M. Marcel Franck, Chef de l'Etat Civil de la Ville de Luxembourg.

A l'occasion de cette réunion, une convention fut signée le 26 septembre au Ministère des Affaires Etrangères par les Ambassadeurs de la République Fédérale d'Allemagne, de la Belgique et des Pays-Bas, ainsi que par les représentants des quatre autres pays. M. Henri Delvaux signa la convention pour le Luxembourg. Ajoutons que cette convention a pour but de faciliter la délivrance des actes de l'Etat Civil entre les pays intéressés.

Au cours de leur congrès à Luxembourg, des réceptions furent offertes en l'honneur des délégués par le Gouvernement et par la Municipalité de la Ville de Luxembourg. A l'issue de leurs travaux, les congressistes firent une excursion dans le pays.

*

A l'initiative de son séminaire de défense sociale, l'Union belgo-luxembourgeoise de droit pénal s'est réunie le 21 septembre 1957 au Palais de Justice de Bruxelles sous la présidence de Maître Collignon, afin d'étudier les moyens non répressifs à mettre en œuvre dans la lutte contre la criminalité.

A cette occasion, une vingtaine de spécialistes applaudirent la conférence que prononça M. Isidro de Miguel Perez, Professeur à l'Université Centrale de Caracas, Directeur dans cette Ville de l'Institut de Droit international. L'orateur a mis en lumière l'action du Comité interministériel pour l'étude des causes de la délinquance, Comité qui est chargé de faire au Gouvernement vénézuélien des recommandations au sujet des moyens « scientifiques » de tarir les sources de la criminalité.

*

Le Comité permanent de travail et d'organisation du Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux s'est réuni, le 23 septembre 1957, à Bruxelles, sous la présidence de M. Van Cauwelaert, Ministre d'Etat et Président du Conseil Interparlementaire.

Au cours de cette réunion il a été décidé de réunir toutes les commissions permanentes du Conseil les 7 et 8 octobre pour l'examen préparatoire du projet de Traité d'Union Economique qui lui est soumis pour avis par les trois Gouvernements.

*

La 7^e session plénière de la Commission mixte pour l'application de l'accord culturel belgo-luxembourgeois s'est tenue à Bruxelles, fin septembre 1957, sous la présidence de M. Langui, Directeur général des Arts et des Lettres. La délégation luxembourgeoise était présidée par M. Stumper.

Après une revue des activités passées, la commission a élaboré une série de projets pour l'exercice 1957-1958.

Trois bourses d'études, d'une durée minimum de quinze jours et d'une durée maximum de trois mois, seront attribuées à des étudiants universitaires, des artistes, des architectes et des techniciens. Deux bourses d'été permettront à des Luxembourgeois qualifiés de suivre les cours de vacances universitaires et le séminaire de musique ancienne à Bruges.

La commission subventionnera l'envoi d'un conférencier luxembourgeois en Belgique et d'un conférencier belge au Luxembourg.

Un hommage solennel sera rendu à la mémoire de M^{me} E. Mayrisch et à l'esprit du centre d'humanisme que fut Colpach.

Des échanges ont été prévus dans le domaine de la musique, du théâtre et de l'éducation populaire.

En vue de célébrer le 10^e anniversaire de la signature de l'accord culturel belgo-luxembourgeois, la commission a adopté un projet d'exposition de peinture contemporaine belgo-luxembourgeoise qui constituera une confrontation des diverses tendances de l'art moderne dans les deux pays. Elle s'est prononcée également pour la publication d'une plaquette commémorative.

La prochaine session a été fixée au printemps 1958 à Bruxelles.

*

Manœuvres d'automne de l'Armée luxembourgeoise.

Les manœuvres d'automne de l'Armée luxembourgeoise se sont déroulées cette année, tout comme l'année passée, dans les plaines de la Champagne, au camp militaire de Sissonne, entre Reims et Laon.

A ces manœuvres prirent part 2800 hommes de troupe des 4^e et 6^e bataillons d'infanterie, deux batteries de l'artillerie et des éléments des compagnies indépendantes: Etat-Major, Service Transmissions, Transports, Reconnaissance, Ordonnance et la Compagnie médicale.

Différents exercices dénommés « Exercice Simon Legrand » et « Exercice Barrière » eurent lieu pendant la première partie des manœuvres.

Du 18 au 20 septembre eut lieu l'« Exercice Yatagan », auquel prit part tout le Groupement Tactique Régimentaire. Cet exercice fut suivi par les autorités militaires, les observateurs militaires étrangers et les représentants de la presse luxembourgeoise.

Le 21 septembre, le Groupement Tactique Régimentaire regagna le camp militaire de Diekirch, où les rappelés furent démobilisés.

*

Visite à Luxembourg de l'Association des Ecrivains Belges.

Le 22 septembre 1957, l'Association des Ecrivains Belges, sous la conduite de M. Alex Pasquier, Président, avait organisé une visite confraternelle à la Société des Ecrivains Luxembourgeois de Langue Française (S. E. L. F.).

Venant de Bruxelles, les écrivains belges s'arrêtèrent à Arlon, pour y commémorer le souvenir de Jean Van Dooren, qui fut professeur de rhétorique à l'Athénée royal d'Arlon et l'auteur de remarquables anthologies.

Au cours de la cérémonie qui se déroula à Arlon en présence de nombreuses personnalités, une plaque commémorative, apposée sur la maison qu'habita feu Jean Van Dooren, fut inaugurée et un hommage fut rendu à la mémoire de celui qui rendit tant de services à l'étude des lettres par ses anthologies.

Sur la plaque de bronze figure le texte suivant: « Ici vécut et mourut Jean Van Dooren, auteur d'anthologies qui contribuèrent à la diffusion des Lettres françaises dans la région d'Arlon. »

Après une réception à l'Hôtel de Ville d'Arlon, les écrivains belges se rendirent à Luxembourg, où ils furent accueillis par le Président et les membres de la S. E. L. F.

Un déjeuner réunit la délégation des écrivains belges et les écrivains luxembourgeois de langue française. Parmi les personnalités qui assistaient au déjeuner on remarquait M. Pierre Frieden, Ministre des Arts et Sciences, M. Lambert Schaus, Ambassadeur du Luxembourg à Bruxelles, M. Roger Taymans, Ambassadeur de Belgique à Luxembourg, M^{me} Estelle Goldstein, représentant M. Collard, Ministre belge de l'Instruction Publique, M. Emile Hamilius, Député-Maire de la Ville de Luxembourg, M. Massonet, Bourgmestre d'Arlon, M. Pasquier, Président de l'Association des Ecrivains Belges, et M. Marcel Noppeney, Président de la S. E. L. F.

Au dessert, plusieurs allocutions furent prononcées, notamment par le Ministre Pierre Frieden.

Rappelons qu'à l'occasion de la visite des écrivains belges à Luxembourg M. le Ministre de l'Education Nationale remit à M. J.-J. Van Dooren, fils de feu Jean Van Dooren, la Croix d'Officier de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

De son côté, M. J.-J. Van Dooren remit la médaille d'or de la Fédération Nationale des Invalides de Guerre à M. Pierre Frieden, Mi-

nistre de l'Education Nationale, à M. Marcel Noppeney, Président de la S. E. L. F., et à M. Paul Palgen, écrivain luxembourgeois.

Les écrivains belges quittèrent Luxembourg en fin d'après-midi en direction de Virton où ils visitèrent le Musée Gaumais.

*

Anniversaire de S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg.

Le 28 septembre 1957, S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg a fêté son 64^e anniversaire. A cette occasion, un service religieux a été célébré en l'église Saint-Michel, à Luxembourg, en présence de S. Exc. M. Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour, des Représentants du Corps diplomatique et de nombreuses personnalités de la vie publique luxembourgeoise.

A l'issue du service religieux, un concert a été donné sur la Place d'Armes par la Musique de la Garde grand-ducale.

*

Les Funérailles de S. M. le Roi Haakon de Norvège.

Le 1^{er} octobre 1957 eurent lieu les funérailles nationales de Sa Majesté le Roi Haakon VII de Norvège, décédé le 21 septembre à l'âge de 85 ans.

S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg représentait S. A. R. Madame la Grande-Duchesse aux funérailles de S. M. le Roi Haakon VII de Norvège.

A cette occasion, les drapeaux furent mis en berne sur les bâtiments publics à Luxembourg.

*

Le 30 septembre 1957 s'est ouverte, à l'Université d'Amsterdam, une réunion internationale sur les maladies chroniques. Cette réunion était organisée par le bureau européen de l'Organisation Mondiale de la Santé (O. M. S.) en collaboration avec le Gouvernement des Pays-Bas.

Le but de cette rencontre était de discuter le sens dans lequel il convient d'orienter les efforts pour améliorer, dans les pays d'Europe, les mesures de prévention des maladies chroniques et le traitement des malades qui en sont atteints.

A cette réunion étaient représentés les pays suivants: République Fédérale d'Allemagne, Autriche, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Suède et U. R. S. S. Le Grand-Duché y avait délégué M. le Dr René Koltz, Médecin-Inspecteur de la Santé Publique.

Le Mois en Luxembourg (mois de juillet)

1^{er} juillet: Au « Carrefour », à Luxembourg, Mme Couvreur, Membre du Comité de l'Union féminine civique et sociale de France, fait une conférence sur « L'Action des femmes sur la consommation ».

L'Amicale des Anciens de l'École Agricole de l'Etat d'Ettelbruck part en avion pour un voyage d'études en Grande-Bretagne.

2 juillet: Au terme de la session 1956-1957 des cours supérieurs de comptabilité et d'arithmétique commerciale organisés par l'Association des Voyageurs et Employés du Commerce et de l'Industrie (AVECI), cette association procède à la distribution des diplômes et certificats au Café du Commerce à Luxembourg.

3 juillet: L'American Luxembourg Society invite ses membres et amis au traditionnel banquet organisé à l'occasion de la fête nationale américaine « Independence Day » au Grand Hôtel Brasseur.

4 juillet: Le Barreau de Luxembourg se réunit au Palais de Justice à Luxembourg en assemblée afin de procéder à l'examen des comptes financiers et à l'élection du Bâtonnier et des six membres du Conseil de l'Ordre. M^e Paul Elvinger, Bâtonnier, est maintenu dans ses fonctions à l'unanimité pour un nouveau stage.

5 juillet: La Fédération Internationale des Travailleurs Chrétiens Réfugiés et Emigrés, fondée en avril 1951 et qui groupe 12 organisations nationales des travailleurs exilés des pays d'au-delà le rideau de fer, tient son 3^e Congrès triennal à Luxembourg sous la présidence d'honneur de M. Gaston Tessier, Président de la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens.

6 juillet: Dans le cadre des festivités du Cinquantenaire de la Ville d'Ettelbruck, la cité jubilaire célèbre le « Remembrance Day » en présence de S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg, de M. le Ministre Pierre Werner et de nombreuses personnalités.

L'Administration des P. T. T. inaugure le nouveau central téléphonique de Junglinster.

A Hosingen est inauguré un home de vacances de l'Association de Tourisme social en présence de M. Paul Wilwertz, Membre du Gouvernement, Commissaire Général aux Affaires Economiques et au Tourisme.

7 juillet: Mersch organise sa traditionnelle « Journée Folklorique », à laquelle participent des groupes folkloriques de France, de Belgique, des Pays-Bas, de Pologne et du Luxembourg.

Le Saint-Hubert Club luxembourgeois tient son assemblée générale annuelle au Casino à Luxembourg.

A Pétange, la Jeunesse Ouvrière Catholique Luxembourgeoise organise les « IV^{es} Journées Européennes », auxquelles assistent M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, M. Albert Wehrer, Membre luxembourgeois de la Haute Autorité de la C. E. C. A., M. Nicolas Marguë, ancien Ministre, Membre du Parlement, Représentant luxembourgeois au Conseil de l'Europe.

9 juillet: En présence de LL. AA. RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier Jean et Madame la Grande-Duchesse héritière Joséphine-Charlotte, de M. le D^r Emile Colling, Ministre de l'Agriculture, et de nombreuses personnalités est inaugurée la nouvelle laiterie LADUNO à Ingeldorf près d'Ettelbruck.

La Loterie Nationale procède à Schiffflange au tirage de la 7^e tranche 1957.

11 juillet: En présence de nombreuses personnalités, dont S. Exc. M. Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour, et le Capitaine Norbert Prussen, Aide de Camp de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, a lieu au Cimetière Notre-Dame à Luxembourg l'enterrement du Maître de Chapelle de la Cour M. Fernand Mertens, ancien Chef de la Musique de la Garde grand-ducale.

12 juillet: A l'Hôtel de l'Ambassade de France, S. Exc. M. Pierre Saffroy, Ambassadeur de France à Luxembourg, procède à la remise de prix à des élèves méritants de l'enseignement moyen luxembourgeois.

A Rosport, M. Victor Bodson, Ministre de l'Electricité, donne le premier coup de bêche pour la construction du barrage de la Sûre et de la centrale électrique qui doit produire 22.000.000 kWh d'énergie électrique par an.

13 juillet: L'Harmonie de Soleuvre fête le cinquantenaire de sa fondation par une Semaine musicale.

Dudelange, « Notre Forge du Sud », invite à ses Fêtes du Cinquantenaire qui auront lieu du 13 juillet au 18 août et qui prévoient de grandes manifestations culturelles et sportives ainsi qu'un cortège historique, folklorique et fleuri.

L'Association pour la Protection des Animaux d'Esch-sur-Alzette inaugure son nouvel asile pour animaux.

A l'occasion de la Fête nationale française, les Amitiés Françaises du Luxembourg invitent à leur traditionnel banquet qui a lieu dans les salons de l'Hôtel Brasseur.

En présence de M. Victor Bodson, Ministre des Transports, de M. le Député-Maire Antoine Krier, « Fête du Bouquet » aux deux gares, une pour voyageurs et une pour marchandises, nouvellement construites à Esch-sur-Alzette.

A Dudelange, sous l'égide de la Section locale des Amitiés Françaises, M^{me} Andrée Viénot-Mayrisch fait une conférence sur la France.

14 juillet: A la salle des fêtes de la Chambre des Métiers, cinquième représentation de films instructifs intéressant les branches électricité et alimentation.

A Clemency, inauguration de la nouvelle école, du bâtiment administratif communal, du Monument aux Morts et du kiosque de musique.

La Société « Usines et Minières Berens » de Rumelange commémore le 150^e anniversaire de son existence.

A Reichlange est inauguré le premier terrain de vol à voile du Grand-Duché, aménagé par les soins de la Ligue des Associations Sportives Etudiantines Luxembourgeoises (LASEL) qui y pratique le vol à voile.

A Bettendorf, « Journée Cantonale » des Corps des Sapeurs-Pompiers du Canton de Diekirch.

15 juillet: A l'Ambassade des Etats-Unis à Luxembourg, M. William H. Christensen, Chargé d'Affaires a. i., procède à la remise de prix à des élèves méritants de l'enseignement moyen luxembourgeois.

A Luxembourg, l'Union Européenne des Fédéralistes du Luxembourg tient son Assemblée générale.

16 juillet: Au Ministère des Affaires Etrangères à Luxembourg, sous la présidence de M. Joseph Bech, Président du Gouvernement, les plénipotentiaires des pays membres de la C. E. C. A. signent un accord réglementant le Baccalauréat européen destiné à sanctionner les études accomplies à l'Ecole européenne.

A Differdange a lieu dans le cadre des festivités du Cinquantenaire de la Ville une grande fête sportive scolaire, à laquelle participent 600 enfants des écoles primaires de la Ville.

19 juillet: Lors de l'assemblée générale du Syndicat national des Vétérinaires, le Directeur de la N. V. Chemische Bedrijven van de N. C. B. fait une conférence sur l'organisation de la destruction des cadavres en Hollande.

Les lauréats de la « Journée Européenne des Ecoles » sont reçus au siège de la Haute Autorité de la C. E. C. A. par M. Albert Wehner, Membre luxembourgeois de la Haute Autorité.

La Société de Comptabilité du Grand-Duché tient son assemblée générale au Café du Commerce à Luxembourg.

20 juillet: L'Union Royale Belge invite au banquet qu'elle organise dans les salons du Casino à Luxembourg à l'occasion de la Fête Nationale Belge.

A Schiffange a lieu le vernissage du 9^e Salon d'Art Photographique dans les salons de l'Hôtel de Ville.

21 juillet: La Jeunesse Rurale Catholique organise à Diekirch sa traditionnelle « Fête du Cheval ».

L'Association des Conducteurs d'Autos Luxembourgeois (ACAL) présente à Esch-sur-Alzette sa « Fête de Saint-Christophe 1957 ».

Au Palais de la F. I. L. à Luxembourg, le Syndicat d'Initiative et la Commission des Fêtes de la Ville de Luxembourg organisent à l'occasion de la clôture de l'année scolaire 1956-1957 une grande fête pour la jeunesse. Le bénéfice net de la manifestation est versé au Fonds pour la Construction d'une Clinique pour Enfants « Fondation Prince Jean - Princesse Joséphine-Charlotte ».

A Rumelange est inauguré le champ de tir Emely Berens.

A Rodange se rencontrent les équipes nationales de basketball du Luxembourg et de la Belgique. Victoire belge par 52:43 points.

Le Corps des Sapeurs-Pompiers de Wiltz fête le centenaire de sa fondation et inaugure son nouveau drapeau en présence de M. Paul Wilwertz, Membre du Gouvernement.

A Ellingen, « Fête Cantonale » des Corps des Sapeurs-Pompiers du Canton de Remich.

24 juillet: A Diekirch débute le 1^{er} rassemblement international d'auto-camping de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA). Cette manifestation internationale de camping et de caravanning est le prélude au Rallye international de la F. I. C. C. qui aura lieu à Stuttgart du 2 au 11 août 1957.

25 juillet: Sur le court central de l'Etablissement Thermal de Mondorf-Etat commencent les rencontres du tournoi mondial de tennis « Coupe de Galéa » qui, en cette zone régionale, opposent les équipes de France, des Pays-Bas, de Yougoslavie et du Luxembourg.

26 juillet: L'Association des Commerçants de la Ville d'Esch-sur-Alzette tient son assemblée générale annuelle à l'Hôtel de la Poste à Esch-sur-Alzette.

27 juillet: A Wiltz commence le « Festival International du Théâtre », au cours duquel sont représentées les œuvres « La Tosca » de Puccini et « Iphigénie en Tauride » de Goethe.

28 juillet: La Confrérie Saint-Christophe invite à la traditionnelle bénédiction des autos qui se déroule à Mondorf-les-Bains.

A l'occasion de la Saint-Louis, les patrons coiffeurs célèbrent leur fête patronale annuelle à Dudelange.

A Vianden, l'Union Grand-Duc Adolphe organise un tournoi régional de musique pour les sociétés de musique des cantons de Wiltz, de Clervaux et de Vianden.

29 juillet: Les Comités des Fédérations des Tailleurs et des Couturières organisent à Luxembourg leur XII^e fête patronale en l'honneur de Sainte-Anne.

La délégation des scouts luxembourgeois part pour le Jamboree Mondial 1957 qui a lieu à Sutton Coldfield en Grande-Bretagne.

31 juillet: En l'Eglise Cathédrale de Luxembourg est célébré un service religieux à la mémoire de feu la Grande-Duchesse Marie-Anne.

Le Mois en Luxembourg (mois d'août)

1^{er} août: A l'occasion de la Fête nationale suisse, la colonie suisse à Luxembourg invite à une réunion patriotique au Pôle-Nord à Luxembourg.

A Differdange est organisé en plein air le « Jeu de la Passion », présenté par une troupe théâtrale d'amateurs locaux.

3 août: Le Photo-Club d'Ettelbruck apporte sa part aux festivités du Cinquantenaire de la Ville en organisant une exposition de photographies artistiques.

La Promotion 1937 de la Compagnie des Volontaires commémore le 20^e anniversaire de son entrée sous les drapeaux par un service religieux, une cérémonie devant le Monument aux Morts de la Force armée et une excursion dans le pays avec visite des Casernes du Herrenberg à Diekirch.

En guise de clôture des festivités du Cinquantenaire, séance solennelle du Conseil municipal d'Ettelbruck en présence de MM. les Ministres Pierre Frieden, Nicolas Biever, Dr Emile Colling, de M. le Commissaire Général aux Affaires Economiques Paul Wilwertz, Membre du Gouvernement, de M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés. S.A. R. Madame la Grande-Duchesse était représentée par M. Auguste Collart, Chambellan e. s. e.

4 août: En l'église paroissiale de Luxembourg-Bonnevoie, l'organiste néerlandais Louk Nélisten, de Heemstede, donne un concert spirituel d'orgues composé d'œuvres de Bach, de Mozart, de Vierné et de Langlais.

Dans le cadre des festivités du Cinquantenaire de la Ville de Differdange, la société philatélique locale « Philatelia » organise une exposition de timbres-poste.

Les Jeunesses Fédéralistes organisent une distribution de tracts aux postes-frontières et dans les trains internationaux, afin d'attirer l'attention sur l'urgence de l'unification de l'Europe.

La cité touristique de Larochette organise sa traditionnelle « Fête du Château ».

A Dudelange, 22 chars et 450 participants réunis en un corso historique et fleuri évoquent le passé de la Ville jubilaire.

« Journée Cantonale » des Corps des Sa-peurs-Pompiers du Canton de Luxembourg-Pays à Contern.

5 août: Au siège de la Société de Navigation aérienne « Royal Dutch Airlines » à Luxembourg, M. A. G. J. Scholte, Directeur régional de la K. L. M., offre aux directeurs des bureaux de voyages luxembourgeois une soirée de films touristiques.

6 août: Au Cercle de la C. E. C. A. à Luxembourg, le Mouvement « Jeune Europe » organise une soirée-débat sur le thème: « La Communauté politique européenne. Comment? Pacte fédéral ou assemblée constituante. »

7 août: La Ville de Rumelange reçoit dans le cadre de son Cinquantenaire la société de chant néerlandaise « Oosterhoutse Nachtegalen ».

8 août: A Dudelange, dans les locaux de la Piscine municipale, tirage de la 8^e tranche de la Loterie Nationale.

9 août: A Luxembourg-Clausen commence le « 1^{er} Festival de la Bière » sous l'égide de l'ensemble des sociétés du Faubourg de Clausen.

A l'Aéroport de Luxembourg-Findel, les participants au Tour Aérien de la France font escale et y sont reçus par l'Union des Pilotes Luxembourgeois.

10 août: Sous les auspices de M. le Ministre des Arts et Sciences, de la Municipalité de Diekirch et de la Fédération Luxembourgeoise des Photographes Amateurs, le Photo-Ciné Club de Diekirch organise le IX^e Salon national d'art photographique.

En présence de nombreuses personnalités, dont M. Nicolas Biever, Ministre du Travail et de la Sécurité sociale, M. Pierre Werner, Ministre des Finances, M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, est inaugurée à Rumelange la nouvelle maison de retraite qui comprend aussi une maternité et un poste de premier secours.

A Dudelange, vernissage de l'Exposition du Cinquantenaire qui comprend des documents historiques de la Ville et des sections de folklore, des arts, des photographies, de philatélie, des sports, de la musique, des loisirs, etc.

Premier lustre de l'installation de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier à Luxembourg.

Sous l'égide de l'Association des Auto-Ecoles et des Instructeurs Luxembourgeois se déroule à Wiltz la « Journée des Instructeurs ».

11 août: A Ettelbruck est organisé le « Grand Prix du Grand-Duché de Luxembourg de Moto-Cross », comptant pour le Championnat du Monde de cette spécialité sportive. L'épreuve est dotée en outre de la « Coupe d'Europe » pour petites cylindrées et du « Grand Prix du Cinquantenaire de la Ville d'Ettelbruck ». Devant plus de 15.000 spectateurs, le Suédois Sten Lundin enlève l'épreuve des coureurs internationaux.

15 août: Le F. C. Red Boys de Differdange commémore le cinquantenaire de sa fondation en organisant une grande rencontre internationale de football, au cours de laquelle sont opposées les équipes du 1. F. C. Kaiserslautern et du F. C. Liégeois.

« Fête des Roses » à l'Etablissement Thermal de Mondorf-Etat avec concert de la Musique de la Garde grand-ducale, bal des roses et élection de la Reine des Roses, feu d'artifice, etc.

A Rodange, M. le Député-Maire Joseph Philippart procède au vernissage de l'Exposition de peintures « Art Vivant ». Cette exposition est organisée par la Section culturelle du Syndicat d'Initiative local et comprend des œuvres d'artistes amateurs de « Art Vivant » de Differdange.

La Commune de Kehlen inaugure son Monument aux Morts à la mémoire des jeunes Luxembourgeois tombés au front sous l'occupation nazie du pays pendant la deuxième guerre mondiale.

18 août: La Ville de Differdange organise dans le cadre des festivités de son Cinquantenaire un grand corso fleuri suivi d'un feu d'artifice et d'illuminations.

La Paroisse de Larochette commémore le 20^e anniversaire de la consécration de Mgr. Félix Rœder, ancien évêque de Beauvais (France). Mgr. Rœder est né le 19 octobre 1880 à Heffingen et passa ses jeunes années à Larochette. Dans le cadre des festivités, Mgr. Rœder procède à la bénédiction des orgues nouvellement installées et M. Pierre Frieden, Ministre de l'Intérieur, honore les différentes manifestations de sa présence.

A Remerschen-sur-Moselle a lieu un concours de pêche sportive pour l'attribution de la « Coupe des Caves du Sud de la Moselle ». Cette manifestation est suivie de la « Fête de la Friture de la Moselle » qui se déroule dans les locaux des Caves Coopératives du Sud.

23 août: A la Place du Glacis à Luxembourg s'ouvre la traditionnelle foire-kermesse « Schobermess », fondée il y a plus de six siècles par le Roi Jean l'Aveugle, Comte de Luxembourg.

24 août: Les Caves Coopératives des Vignerons de Stadtbredimus fêtent le 30^e anniversaire de leur fondation.

A l'Hôtel de Ville à Luxembourg est ouverte une Exposition de Monnaies anciennes parvenant de collections privées de membres du Cercle Numismatique Luxembourgeois.

25 août: Afin de permettre au grand public de visiter le Chantier du Barrage de la Haute-Sûre, les Chemins de Fer Luxembourgeois organisent un circuit touristique spécial Luxembourg - Esch-sur-Sûre.

La Confrérie de Saint-Fiacre, qui est l'organisation professionnelle des maîtres horticulteurs luxembourgeois, fête son Patron par un office religieux, une réunion amicale des membres ainsi qu'une excursion dans le pays.

Les Caves Coopératives des Vignerons de Grevenmacher tiennent leur assemblée générale annuelle à Grevenmacher. Cette association, forte de 330 membres, dispose de 175 hectares de vignes de première qualité.

26 août: En l'église paroissiale Saint-Jean à Luxembourg-Grund est célébré un service religieux à la mémoire de Jean l'Aveugle, Comte de Luxembourg, Roi de Bohême, tombé au champ d'honneur le 26 août 1346 à Crécy.

31 août: Au Palais de la F. I. L. à Luxembourg-Limpertsberg est inaugurée la XIX^e Foire de l'Ameublement.

A Schwebsingen, un comité des fêtes local organise la traditionnelle « Fête des Vins ».

A Schifflange et à Wiltz est commémoré le 15^e anniversaire de la Grève générale de 1942, déclenchée jadis contre l'occupant nazi.

Le Mois en Luxembourg (mois de septembre)

1^{er} septembre: Kermesse en la Capitale à l'occasion du dimanche principal de la Schobermess.

2 septembre: A l'Ecole Normale d'Institutrices à Luxembourg, M. R. Cousinet, professeur à la Sorbonne, fait une conférence sur « L'Ecole Normale Française ».

A l'occasion du « Labour-Day » américain, une délégation du « Letzeburger Arbechter-Verband » (L. A. V.), conduite par son président, M. le Député-Maire Antoine Krier, et par M. Nicolas Biever, Ministre du Travail, dépose des fleurs au Cimetière militaire américain de Luxembourg-Hamm.

La Caisse d'Epargne de l'Etat ouvre une filiale à Esch-sur-Alzette à la Place Benelux.

5 septembre: Au Stade Municipal de Luxembourg, au cours d'un match éliminatoire de la « Coupe d'Europe » des équipes championnes des pays membres de la F. I. F. A., le F. C. Stade de Dudelange, champion de Luxembourg, reçoit le F. C. Etoile Rouge de Belgrade, champion de Yougoslavie. Les Yougoslaves remportent la victoire par 5:0 buts.

7 septembre: A Luxembourg commence le 30^e Congrès national de la Presse belge sous la présidence de M. Georges Detaille, Président de l'A. G. P. B.

Au chantier de la Clinique pour Enfants « Fondation Prince Jean-Princesse Joséphine-Charlotte » à Luxembourg, S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc héritier donne le premier coup de bêche à la suite duquel débiteront les travaux d'excavation qui seront bientôt suivis des travaux de construction proprement dits. A la cérémonie assistent LL. AA. RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière, M. Victor Bodson, Ministre des Travaux Publics, M. le Dr Emile Colling, Ministre de la Santé Publique, les Représentants de la Municipalité de la Capitale, MM. les Membres du Conseil d'Administration de l'Association pour la Construction d'une Clinique pour Enfants, les Membres du Comité consultatif, de la Fondation, de hauts fonctionnaires de la Ville et de l'Etat, etc.

Environ 70 congressistes venus de onze nations sont les hôtes du Grand-Duché à l'occasion de la IV^e Réunion de l'Expertise Internationale du Beurre.

8 septembre: En présence de S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc héritier Jean, de M. Pierre Frieden, Ministre de l'Intérieur, et de nombreuses personnalités, le Comité de l'Entente des Sociétés de Bonnevoie inaugure

le nouveau Monument aux Morts au cimetière de Bonnevoie.

S. Exc. Mgr. Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, procède à la bénédiction du Monument des Mineurs érigé à Kayl à la mémoire des travailleurs de la mine tombés au champ d'honneur du travail.

L'Administration communale de Mondorf-Bains inaugure à Altwies un nouveau bâtiment d'école.

A partir de l'Eglise Saint-Michel au Marché-aux-Poissons à Luxembourg se déroule la traditionnelle procession en l'honneur de Saint Adrien à travers les rues de la vieille ville.

9 septembre: La Direction de la Loterie Nationale procède au local « Tyrol » à la Schobermess aux opérations du tirage de la 9^e tranche 1957 de la Loterie Nationale.

10 septembre: Au « Carrefour » à Luxembourg, le R. P. Dr Gypkens, Professeur de missiologie à Francfort, fait une conférence sur le sujet: « Eine neue Welt im Werden ».

12 septembre: L'Association Catholique pour la Protection de la Jeune Fille fête le cinquantième de sa fondation et l'inauguration de son nouveau home.

14 septembre: A Lintgen est inaugurée la Maison d'Enfants de l'Etat « Eist Hém » en présence de M. Nicolas Biever, Ministre du Travail, et M. Victor Bodson, Ministre des Travaux Publics.

La Fédération Luxembourgeoise des Sapeurs-Pompiers réunit ses membres et de nombreux invités étrangers à Dudelange à l'occasion de son 42^e Congrès national.

Au Palais de la F. I. L. à Luxembourg, la Youth Section de l'American-Luxembourg Society organise une grande soirée de gala.

Le Comité Luxembourgeois de Camping et de Caravanning A. C. L.-F. L. C. C. organise à Born-sur-Sûre un camp international.

La Section Saint-Schetzélo de Weimerskirch-Beggen des « Letzeburger Scouten » fête le 25^e anniversaire de sa fondation.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville de Differdange, ayant à sa tête M. le Député-Maire Pierre Gansen, procède à la pose de la première pierre de la nouvelle maternité locale.

Depuis 1948, plus de 50 pays du monde entier entretiennent avec les U. S. A. des échanges périodiques de jeunes gens appartenant à la jeunesse rurale. Depuis 1950, le Luxembourg y participe également et les jeunes Luxembourgeois, qui ont déjà parti-

cipé à ces échanges, fondent à Luxembourg une association dénommée « International Farm Youth Exchange Luxembourg ».

En présence de M. Victor Bodson, Ministre de l'Éducation Physique et des Sports, qui prononce une allocution de circonstance, l'Union des Sociétés de Gymnastique Luxembourgeoise (U.S.L.G.) fête trois dirigeants méritants, au service de l'Union depuis 50 ans, à savoir: M. Pierre Hentges, président, M. Jean-Pierre Thommes, secrétaire, et M. Jacques Krau, trésorier.

15 septembre: Le Syndicat d'Initiative de Troisvierges organise sa traditionnelle « Fête du Genêt » (Hédfest), dont les différents aspects sont rehaussés par la participation de formations musicales et folkloriques étrangères, notamment du « 12th Airforce Drum and Bugle Corps ».

A Grevenmacher, on procède à l'élection de la « Reine du Raisin et du Vin » lors d'une fête folklorique des vigneronns locaux.

Le Doyenné de Vianden célèbre à Hosingen la traditionnelle « Fête Nationale du Travail et de la Terre 1957 » en présence de S. Exc. Mgr. Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, de M. le Dr Emile Colling, Ministre de l'Agriculture, des dirigeants de l'Action Catholique Rurale et d'une foule très nombreuse.

16 septembre: L'Administration des P. T. T. du Grand-Duché émet simultanément avec les Administrations postales d'Allemagne, de Belgique, de France, d'Italie, des Pays-Bas les timbres-poste spéciaux « Europa 1957 ».

Rentrée des classes aux établissements d'enseignement secondaire, normal et professionnel du Grand-Duché avec la traditionnelle bourse aux livres qui voit une grosse affluence dans la cour de l'Athénée grand-ducal à Luxembourg.

17 septembre: Dans les plaines de la Champagne, au camp militaire de Sissonne, débute l'« Exercice Yatagan » de l'Armée luxembourgeoise, manœuvres annuelles de l'Armée luxembourgeoise, auxquelles participent 2.800 soldats luxembourgeois.

Au cours d'une audience solennelle au Palais de Justice, la Cour Supérieure de Justice, siégeant sous la présidence de M. Jules Salentiny et en présence de M. Félix Welter, Procureur Général, reçoit le serment des magistrats promus dans le cadre de la hiérarchie judiciaire.

Le Commissariat Général grand-ducal à l'Exposition Universelle et Internationale de Bruxelles 1958 réunit les membres du Comité Permanent ainsi que la presse afin de présenter les maquettes des deux Pavillons destinés à l'Exposition de Bruxelles; une allo-

cutation d'introduction est prononcée par M. Guill Konsbruck, Commissaire Général.

La Brasserie Henri Funck de Luxembourg-Neudorf inaugure sa nouvelle installation d'ozonification des eaux en présence de nombreuses personnalités, dont M. le Dr Emile Colling, Ministre de la Santé Publique, et M. le Député-Maire Emile Hamilius.

18 septembre: Le Service de Presse de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier annonce que M. René Mayer, Président de la Haute Autorité de la C. E. C. A., s'est décidé à démissionner de son poste.

20 septembre: Afin de commémorer dignement le 13^e anniversaire de la Libération de la Ville d'Esch-sur-Alzette par les troupes américaines, le « USAF Drum and Bugle Corps, Washington, D. C. » y est invité et donne un concert de gala au Stade de l'A. S. La Jeunesse devant une foule évaluée à 6.000 personnes.

L'Action Catholique Féminine Luxembourgeoise réunit ses dirigeantes en congrès au Pensionnat Sainte-Sophie à Luxembourg.

Les Associations Réunies des Ingénieurs, Architectes et Industriels invite à la causerie faite par M. Pierre A. Laurent, Professeur à l'Institut Supérieur Technique de Lisbonne, sur « Le Portugal touristique et industriel ».

21 septembre: Au Musée de l'Etat à Luxembourg, vernissage du Salon 1957 du Cercle Artistique Luxembourgeois en présence de nombreuses personnalités dont M. Pierre Frieden, Ministre des Arts et des Sciences.

Dans une salle de réunion de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier à Luxembourg se réunissent les membres de l'Association des Universitaires d'Europe.

22 septembre: La Section d'Esch-sur-Alzette des « Amitiés Françaises » organise au Lycée de Jeunes Filles une représentation de « Candida », comédie de Bernard Shaw.

« Grande Fête du Vin » aux Caves Coopératives de Greiveldange.

L'Association Stud-Book organise à Diekirch la 25^e Exposition nationale luxembourgeoise du Cheval.

23 septembre: M. Victor Bodson, Ministre des Travaux Publics, ouvre un concours d'idées entre architectes luxembourgeois en vue d'obtenir des avant-projets pour la construction d'un nouvel Athénée à Luxembourg.

A la tribune des « Amitiés Françaises », la Princesse Bibesco, écrivain de langue française de renommée mondiale, parle sur le sujet: « La Révolution des Poètes ».

25 septembre: A Luxembourg se réunit la Commission des Affaires Sociales de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

26 septembre: A la salle du « Carrefour » à Luxembourg, « Exploration du Monde » présente le film « Chasse à la Baleine », réalisé par Mario Ruspoli aux Iles Açores. La même représentation a eu lieu à Esch-sur-Alzette à la tribune de la Section locale des « Amitiés Françaises ».

A la salle des conférences de l'Hôtel des Terres-Rouges à Luxembourg débutent les travaux de la X^e assemblée générale de la Commission Internationale de l'Etat civil.

28 septembre: L'Amicale des Anciens de l'Ecole Agricole d'Ettelbruck entreprend une excursion d'études à travers le pays.

Le Grand-Duché fête l'Anniversaire de Naissance de S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg.

29 septembre: Au Palais de la F. I. L., l'Agence de Voyages Hannes de Luxembourg présente

le « Rias Tanzorchester » sous la direction de M. Werner Muller.

La Fédération des Patrons Boulangers et Pâtisseries Luxembourgeois fête son Patron Saint-Roch à Esch-sur-Alzette.

Au Stade Municipal de Luxembourg se rencontrent les équipes nationales de football du Luxembourg et de l'Autriche en un match éliminatoire comptant pour le Championnat du Monde de Football. Les hôtes autrichiens gagnent par le score de 3:0 buts.

30 septembre: Sous le haut patronage de M. Paul Wilwertz, Commissaire Général aux Affaires Economiques, Membre du Gouvernement, de la Chambre des Métiers et de la Fédération des Artisans, se terminent à Esch-sur-Alzette, à l'Hôtel de la Poste, les grands défilés d'Automne-Hiver de l'Elégance féminine des Couture, Mode, Fourrure et Coiffure luxembourgeoises. Ces défilés eurent lieu les jours précédents à Diekirch et à Luxembourg.